



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

## **2021**

# COMMISSION DES FINANCES DU 2 NOVEMBRE 2020

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

### Table des matières

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....                                     | 1                                  |
| 2021.....   | 1                                  |
| I CONTEXTE GLOBAL.....  | 4                                  |
| II LES PERSPECTIVES DE LA LOI DE FINANCES 2021.....                       | 5                                  |
| III – LA VILLE DE MONTIVILLIERS .....                                     | 6                                  |
| A. Le budget principal.....   | 8                                  |
| 1. L'analyse des grands équilibres.....                                   | 8                                  |
| 2. La dette et son évolution.....   | 10                                 |
| 3. L'évolution de la fiscalité.....                                       | 11                                 |
| B – Les orientations budgétaires.....                                     | 12                                 |
| 1. L'esquisse budgétaire.....   | 14                                 |
| 2. La section de fonctionnement.....                                      | 15                                 |
| 3. La section d'investissement .....                                      | 20                                 |
| Budgets annexes .....   | 22                                 |
| Conclusion .....  | 22                                 |
| <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">ANNEXES</span> ..... | 23                                 |
| Annexe 1 : Le volet ressources humaines .....                             | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| Annexes - 2.....  | 34                                 |
| ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES SERVICES .....                               | 34                                 |
| 1 Service bâtiments.....  | 35                                 |
| 2 Service Espaces publics.....  | 36                                 |
| 3 Service des Sports.....   | 37                                 |
| 4 Service Enfance, jeunesse, scolaire – secteur Enfance, jeunesse.....    | 38                                 |
| 5 Service Enfance, jeunesse, scolaire – secteur Scolaire.....             | 39                                 |
| 6 Service Restauration.....   | 40-41                              |
| 7 Service Police Municipale.....  | 42                                 |
| 8 Service Environnement, santé, prévention et cadre de vie.....           | 43-44                              |
| 9 Service Environnement, santé, prévention et cadre de vie -              |                                    |

|  |    |
|--|----|
| Centre Social Jean Moulin.....   | 45 |
| 10 Service Bibliothèque.....   | 46 |
| 11 Service Manifestations Publiques .....  | 47 |
| 12 Salle Michel Vallery .....  | 48 |
| 13 Ateliers artistiques .....  | 49 |
| 14 Maison des arts .....   | 50 |
| 15 Service Patrimoine culturel et tourisme – Cœur d’Abbayes .....  | 51 |
| 16 Service Patrimoine culturel et tourisme – Monuments historiques .....                                 | 52 |
| 17 Service Patrimoine culturel et tourisme – Patrimoine et tourisme .....                                | 53 |
| 18 - Service Patrimoine culturel et tourisme – Expositions .....   | 54 |
| 19 Service Action économique.....  | 55 |
| 20 Service Action foncière.....  | 56 |
| 21 Démographie médicale.....   | 57 |
| 22 Aménagement Urbain Durable.....   | 58 |
| 23 Opération Requalification des abords des hallettes.....   | 59 |
| 24 Administration générale .....   | 60 |
| 25 Service Accueil, état civil, élections, cimetière .....   | 61 |
| 26 Service Hygiène, Sécurité et conditions de travail. ....  | 62 |
| 27 Service Communication.....  | 63 |
| 28 Service Direction des Systèmes d’Information.....   | 64 |
| 29 Service Commande publique.....  | 65 |
| 30 Budget annexe Activités assujetties à TVA (ex-manifestations payantes).....                           | 66 |
| 31 Budget annexe Activités assujetties à TVA (ex-cœur d’Abbayes boutique)...                             | 67 |
| 32 Budget annexe Activités assujetties à TVA (ex-Développement Économique<br>Urbain et de l’Emploi)..... | 68 |
| 33 Budget annexe ZAC Eco-quartier Réauté / Fréville.....   | 69 |
| 34 Budget annexe Quartier du temple.....   | 70 |

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires de la commune dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget par le conseil municipal. Depuis la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi Notre, il est précisé que ce rapport doit comporter les éléments suivants :

- Les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

## I CONTEXTE GLOBAL

Le contexte global 2020 est profondément marqué par la crise sanitaire de la COVID-19. En effet, au mois de mars, le monde s'est « arrêté ». L'économie mondiale s'est vue stoppée durant quelques semaines avant de timidement se relancer à compter de juin.

Selon les dernières perspectives du FMI, à la fin du premier semestre, (24 juin 2020), la récession de l'économie mondiale devrait s'établir à -4,9% en 2020, soit 1,9% de moins que les prévisions établies en avril 2020. La pandémie COVID-19 a eu un impact plus négatif sur l'activité économique au premier semestre 2020 que prévu, et la reprise devrait être plus progressive.

Pour 2021, les prévisions de croissance mondiale étaient établies à + 5,4 %.

L'économie de la zone euro aura bien du mal à remonter la pente, après le choc historique de la crise du coronavirus, le plus marqué sur le PIB depuis la Grande Dépression des années 30. Deux années devraient être nécessaires pour effacer l'impact de la crise sur le PIB de l'année 2020. La Banque centrale européenne (BCE) a abaissé légèrement ses prévisions de croissance pour 2021 et 2022, mais est toutefois moins pessimiste sur l'ampleur de la récession en 2020.

Les économistes de la BCE s'attendent désormais à une contraction de 8% du PIB de la zone euro en 2020, contre 8,7% attendu précédemment. Ainsi, un rebond de +5,0% et +3,2% en 2021 et 2022 sont attendus, contre respectivement, 5,2% et 3,3% annoncés lors de la publication des dernières prévisions en juin. La BCE "surveille attentivement" l'appréciation de l'euro.

En France, au deuxième trimestre 2020, le produit intérieur brut (PIB) en volume baisse fortement : - 13,8 %, après -5,9 % au premier trimestre 2020. Il est ainsi 19,0 % plus bas qu'au deuxième trimestre 2019. L'évolution négative du PIB au premier semestre 2020 est liée à l'arrêt des activités « non essentielles » dans le contexte du confinement mis en place entre mi-mars et début mai. La levée progressive des restrictions conduit à une reprise graduelle de l'activité économique aux mois de mai puis de juin, après le point bas atteint en avril.

Les dépenses de consommation des ménages chutent de 5,80 % au premier trimestre 2020 puis 11,00 % au seconde trimestre. Les dépenses de consommation des administrations publiques sont également en baisse (-8,0 % après -3,5 %). Au total, la demande intérieure finale diminue fortement : elle contribue pour -12,0 points à l'évolution du PIB.

Les exportations françaises suivent la même évolution avec -6,10% au premier puis -25,50% au second trimestre, tout comme les importations (-5,5% puis -17,3%).

Le taux d'inflation en France est en moyenne de 0,97% depuis janvier 2020. En comparatif, l'inflation moyenne sur 2018 et 2019 étaient de 1,85% et 1,1%.

En ce qui concerne les taux bancaires actuels, les cours n'ont jamais été aussi bas. Malgré une hausse ponctuelle à la sortie du confinement, les banques ont dû suivre les directives de la BCE qui étaient de rétablir des taux d'intérêts similaires à l'avant COVID-19.

Le contexte global est donc celui d'une profonde récession en 2020, marquée par l'accroissement du chômage en 2020 et en 2021 :

La BCE, au 30 octobre, prévoyait un taux de chômage dans la zone euro s'établissant à 8,3 % en 2020 et à 9,1 % en 2021, après avoir amélioré ses prévisions pour le 4eme trimestre, contre 7,4 % en décembre 2019.

L'INSEE a dégradé sa prévision pour l'emploi d'ici la fin de l'année 2020 : le taux de chômage national est prévu à 9,7 % pour la fin de l'année 2020 (contre 9,5 % précédemment), soit 1,6 points de plus que fin 2019, ce qui correspond à la perte de 814 000 emplois en 2020.

## II LES PERSPECTIVES DE LA LOI DE FINANCES 2021

Le projet de loi de finances a été présenté le 28 septembre dernier avec une prévision de croissance du PIB de 8 % pour 2021, après une année 2020 marquée par un recul de 10 % du PIB. L'entrée dans ce second confinement a conduit le gouvernement à dégrader d'1 point la prévision de récession pour 2021.

Les finances publiques resteront impactées par les effets de la crise sanitaire, profondément marquées en 2020 :

Le solde du budget de l'Etat est attendu à - 195,2 milliards d'euros pour 2020, soit 102 milliards de déficit budgétaire de plus que prévu en Loi de finances initiale.

Le déficit public attendu pour 2020 est donc de 10,2 % du PIB, dont - 8,7 % pour l'Etat et - 2,6 % pour la sécurité sociale, les administrations publiques locales ne comptant que pour - 0,1 %.

Pour 2021, ce déficit est estimé à 6,7 % du PIB soit un déficit budgétaire de l'Etat de 154,8 milliards d'euros. La progression de la dépense publique hors crédit d'impôts serait ramenée à +0,4 % en 2021 après +6,3 % en 2020.

En conséquence, le niveau de la dette publique, à 98,1 % du PIB en 2019, est attendu à 117,5 % du PIB en 2020 pour être ramené à 116,2 % en 2021.

Ce scénario servant de cadre au PLF 2021 a été présenté comme prudent, « réaliste et proche des autres prévisionnistes » dont il fait la moyenne.

Les premiers éléments de la loi de finances pour 2021 semblent peu encourageants pour les collectivités territoriales et locales. Certes, les concours financiers aux collectivités s'élèveront à 50,3 Md€ (en crédits de paiement) en 2021 contre 49,1 Md€ en loi de finances pour 2020, après retraitement des mesures correspondant à la création de nouvelles compensations fiscales. Cette progression de 1,2 Md€ en un an traduit par des crédits provisionnés pour alimenter le « filet de sécurité » institué dans la Loi de finances rectificative 3 (en fonctionnement) et une progression de 0,55 Md€ du FCTVA et de 0,15 Md€ des crédits de paiement sur les dotations d'investissement.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable en 2021 par rapport à 2020, avec 18,3Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements soit 26,8 Md€ au total.

La dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale augmenteront chacune de 90 M€ pour l'ensemble du territoire national, en évolution constante depuis 2018.

Depuis 2018, la loi de finances prévoit une revalorisation des bases imposables suivant l'évolution de l'inflation N-1. Cette revalorisation des bases permet aux collectivités de compenser partiellement la diminution des dotations.

A ce stade, il n'est pas encore prévu par le PLF 2021 une révision des bases imposables (Taxes foncières bâti et non bâti).

Le PLF 2021 n'a pas prévu la reconduction du filet de sécurité créé en 2020. Au-delà de cette stabilité globale, il ne prévoit pas d'engagement supplémentaire en faveur des collectivités face à la crise sanitaire économique et sociale. Bien qu'un temps envisagé, notamment par le Président de la République, lors de son allocution du 14 juillet dernier, le PLF 2021 ne remet pas en question la mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation qui va entrer dans sa seconde phase, soit la réduction de 30 % en 2021, pour les 20 % des contribuables les plus riches, pour sa suppression totale pour ces contribuables soit 3 ans. L'année 2021 sera celle de la mise en œuvre du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, avec un mécanisme de neutralisation des effets, de telle sorte que les recettes devraient rester stables.

Le « plan de relance » intégré au PLF 2021 porte essentiellement sur des mesures de réduction de la fiscalité des entreprises pour 9 milliards d'euros. Les mesures fiscales en faveur des ménages ne représenteront au total que 0,4 milliards d'euros. Pourtant 20 % des ménages les « plus aisés » profiteront de la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation, pour un montant de 2,4 Milliards d'euros.

Le projet de loi de finances 2021 n'a pas été débattu entre l'Etat et les associations des Maires, mais a soulevé un certain nombre de critiques notamment par Le Président du Comité des Finances locales.

Enfin la prévision budgétaire portée par le PLF 2021 reste, comme toute prévision dans cette période, soumise à des aléas importants. L'évolution sanitaire sera cruciale avec le risque d'une intensification de la seconde vague épidémique en France et dans le monde.

### III – LA VILLE DE MONTIVILLIERS

La ville de Montivilliers n'échappe pas à la crise du COVID-19, elle est même un point névralgique dans la gestion sanitaire de l'agglomération Havraise par son centre hospitalier Jacques Monod.

L'impact de la crise du coronavirus sur les finances de ville de Montivilliers peut être observé de deux manières :

- Une diminution des recettes de la ville (périscolaire, restauration municipale, exonération des loyers professionnels durant la période de non-activité, recettes notariales droits de mutation...). La perte de recettes de la restauration municipale se trouve partiellement neutralisée par une dépense en denrées alimentaires non réalisée.
- Une augmentation des dépenses de la ville.  
La ville de Montivilliers a dû et continue d'engager des actions et dépenses inédites pour faire face à la crise actuelle.

Ces dépenses se traduisent par les actions suivantes :

- Une distribution de masques grand public réutilisables 50 fois aux usagers Montivillons du 18 et 23 mai 2020 et une commande de masques pédiatriques suite à l'obligation récente du port du masque pour les enfants de 6 à 11 ans dans les écoles;
- Mise à disposition de bornes de distribution de gel hydro-alcoolique à chaque point d'entrée des bâtiments publics et du marché hebdomadaire ;
- Désinfection régulière des espaces de travail, des écoles et des lieux accueillant du public ;
- Mise à disposition de matériels de protection aux agents de la ville (séparations en plexiglass, masques, gants, solutions hydro-alcoolique...);
- Versement de la prime Covid19 aux agents ;
- Exonération aux entreprises de 10 % la TLPE (taxe locale sur les enseignes et publicités) ;
- Exonération de l'occupation du domaine public concernant les terrasses ;
- Exonération des loyers pratiqués par la ville de Montivilliers pour les commerces.

Ces dispositifs ont permis une continuité des services publics durant la période de confinement et post-confinement.

La crise sanitaire a par ailleurs retardé au 26 mai l'entrée en fonction du nouveau conseil municipal élu le 15 mars.

Cette crise sanitaire n'impacte pas uniquement les finances mais aussi l'organisation des services de la ville. Le confinement du 17 mars au 10 mai 2020, l'installation retardée des nouveaux Elus, puis depuis quelques semaines le travail des différents services pour traduire la succession de nouvelles mesures gouvernementales pour limiter la propagation du virus, et adapter le fonctionnement de la Ville à cette situation ont perturbé le cours normal et le cycle habituel de la préparation budgétaire.

La gestion de la crise sanitaire bouleverse de fait l'ordre des priorités. Le travail d'élaboration du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) doit par exemple être décalé au premier semestre 2021.

La ville n'échappe pas à la crise sanitaire et à ses conséquences et le travail de prévision que suppose toute élaboration budgétaire n'échappe non plus aux aléas importants qui pèsent sur l'évolution de la situation.

## A. Le budget principal

### 1. L'analyse des grands équilibres

L'évolution rétrospective des masses financières entre 2018 et 2019 est notamment marquée par le transfert de compétences lié à la création de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il est important de prendre en compte l'évolution des dépenses d'investissement de l'année 2019 par la phase « travaux » du PPI 2014/2020.

Lors de l'établissement du budget 2021, l'année 2020 n'est pas terminée. Les montants inscrits sont les projections de la consommation des crédits d'ici le 31/12/2020.

|   | Rétrospective     |                   |                   | Prospective       |                   |                   |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|   | 2017              | 2018              | 2019              | 2020 (BP voté)    | 2020 (CA projeté) | 2021              |
| <b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>                 | <b>21 373 207</b> | <b>22 993 899</b> | <b>21 332 304</b> | <b>21 136 451</b> | <b>20 915 970</b> | <b>20 265 038</b> |
| <b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>                 | <b>18 205 001</b> | <b>19 303 883</b> | <b>18 546 186</b> | <b>19 693 276</b> | <b>18 300 934</b> | <b>18 849 065</b> |
|   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>Epargne de gestion</b>   | <b>3 383 561</b>  | <b>2 623 940</b>  | <b>3 041 964</b>  | <b>1 660 694</b>  | <b>2 859 428</b>  | <b>1 614 110</b>  |
| Intérêts de la dette  | 436 058           | 375 785           | 297 585           | 217 519           | 244 392           | 198 137           |
| <b>Epargne brute</b>  | <b>2 947 503</b>  | <b>2 248 155</b>  | <b>2 744 378</b>  | <b>1 443 175</b>  | <b>2 615 036</b>  | <b>1 415 973</b>  |
| Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645) | 1 567 905         | 1 489 676         | 1 443 828         | 1 478 710         | 1 431 872         | 1 355 040         |
| <b>Epargne nette</b>  | <b>1 379 598</b>  | <b>758 479</b>    | <b>1 300 550</b>  | <b>- 35 535</b>   | <b>1 183 164</b>  | <b>60 933</b>     |
|   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>Total des recettes réelles d'investissement</b>                  | <b>1 968 132</b>  | <b>3 898 744</b>  | <b>4 125 145</b>  | <b>5 457 457</b>  | <b>5 510 550</b>  | <b>3 481 336</b>  |
| <b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>                  | <b>5 174 785</b>  | <b>5 860 673</b>  | <b>11 337 493</b> | <b>6 900 632</b>  | <b>6 615 181</b>  | <b>4 894 240</b>  |
|   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Fonds de roulement en début d'exercice                              | 7 124 538         | 5 889 811         | 7 617 898         | 3 191 668         | 3 191 668         | 4 702 074         |
| Résultat de l'exercice  | - 38 448          | 1 728 087         | - 4 426 230       | 0                 | 1 510 405         | 3 070             |
| Fonds de roulement en fin d'exercice                                | 7 086 090         | 7 617 898         | 3 191 668         | 3 191 668         | 4 702 074         | 4 705 143         |
|   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Capital Restant Dû cumulé au 01/01                                  | 12 173 236        | 10 613 353        | 9 823 677         | 10 663 832        | 10 663 832        | 10 962 641        |
| Capital Restant Dû cumulé au 31/12                                  | 10 613 353        | 9 823 677         | 10 663 832        | 10 962 641        | 10 962 641        | 9 722 415         |

L'attention portée aux charges de gestion courantes, notamment par une meilleure maîtrise des coûts et une gestion rigoureuse des fluides a permis sur la période 2017/2020, de limiter leur hausse et de freiner la baisse des épargnes.

Le document ci-dessus présente 2 situations pour l'année 2020. Une première qui est le vote du budget primitif 2020 en décembre 2019, puis une projection du CA 2020 faite à partir des éléments à disposition au 23 octobre 2020.

En 2020, le personnel de la piscine de Montivilliers, et par conséquent la masse salariale, a été transféré à la Communauté Urbaine du Havre. Le corollaire de ce transfert est donc la « perte » du remboursement de cette charge par Le Havre Seine Métropole, ce qui neutralisait le coût du personnel, soit une baisse de recette d'un montant de 700 000€

A compter de 2018, les dotations de l'Etat ont été stabilisées et cette stabilité devrait être maintenue en 2021.

Cependant, comme observé par la Chambre régionale des Comptes pour la période 2013-2017, les tendances des charges et des recettes de gestion courante continuent de provoquer un effet ciseau qui impacte négativement l'évolution de la capacité d'autofinancement.

Cet effet ciseau devrait être renforcé en 2021, avec cette année une prévision de recettes en baisse de 650 000€ en comparaison du CA 2020 projeté.

Malgré ces mouvements, la situation financière reste saine. La collectivité s'est désendettée au cours de la période 2017/2018, pour recourir à l'emprunt de manière plus importante en 2019. La ville devrait maintenir son niveau d'endettement en 2020 et 2021.

Pour rappel, la ville de Montivilliers vote son budget en décembre N-1, sans prendre en compte le résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur. Le résultat de la colonne « 2020 (CA projeté) » prend en compte le résultat de fonctionnement de l'année 2019.

De plus, la collectivité va devoir supporter à compter de 2020 les charges induites des investissements réalisés.

Enfin, La Chambre Régionale des Comptes, dans son dernier rapport, publié le 29 avril 2019 et portant sur les exercices 2013 à 2017 observait que la qualité de la prévision devait être améliorée pour la section de fonctionnement, indiquant que *« La collectivité anticipe chaque année des dépenses supérieures aux besoins, qu'elle est pourtant en mesure de présenter et de chiffrer de manière détaillée dans le rapport d'orientations budgétaires. Elle doit construire un budget plus précis afin de viser un meilleur taux d'exécution de la dépense et une correspondance plus étroite entre les ressources collectées et les charges constatées. »*

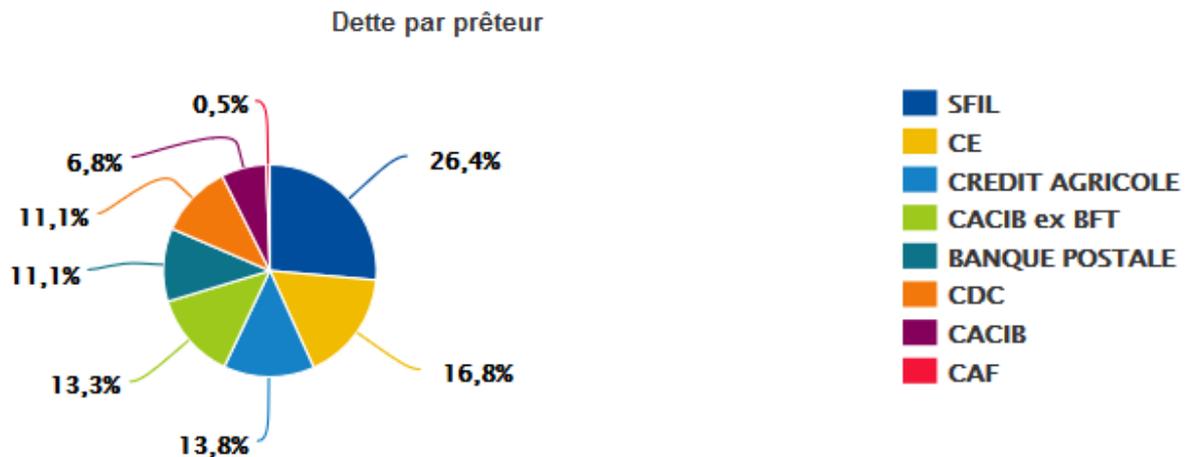
Elle soulignait ainsi l'inadéquation entre le niveau de dépenses présentées au moment du rapport d'orientation budgétaire, dans les annexes détaillant des orientations budgétaires par services, et les besoins réels, soit écart en moyenne de 15 % en fonctionnement entre les inscriptions budgétaires et les dépenses constatées au compte administratifs, dans la période sous revue.

Le BP 2020 n'avait pas mis un terme à cette pratique jugée « excessivement prudente », bien que les réponses à la crise sanitaire au cours de l'année, tendent à réduire cet écart.

La préparation du budget prévisionnel pour 2021 répondra à cette attente d'une amélioration de la sincérité des prévisions budgétaires tout en prenant en compte les importants aléas qui pèsent sur l'acte de prévision du fait de la crise sanitaire.

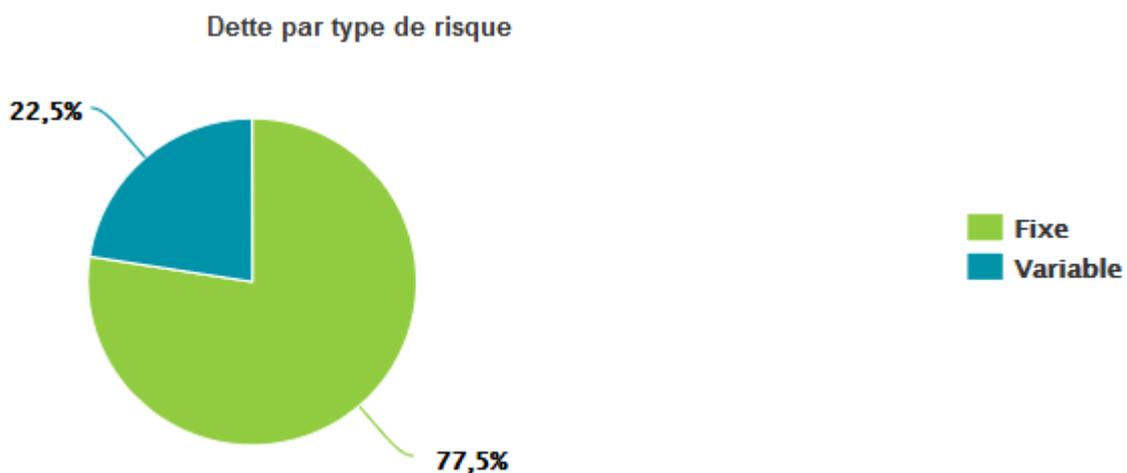
## 2. La dette et son évolution

La situation de la dette de la ville est saine. L'ensemble de ses emprunts sont classés en 1A selon la charte Gissler et on note une diversité des prêteurs.



La dette de la ville de Montivilliers est répartie chez huit prêteurs différents.

L'analyse un peu plus précise de la dette nous permet de remarquer que la ville de Montivilliers a fait le choix de sécuriser au maximum ses emprunts en recourant à des taux fixes, 77,5% de l'encours de dette de la ville est à taux fixe.



En cette période de taux particulièrement bas, ce choix n'a pas permis de mener une gestion active de la dette permettant de baisser significativement sa charge pour la période présente et pour l'avenir.

Partant de cette analyse, la ville a eu recours par 2 fois à l'emprunt sur l'année 2020. Un premier emprunt auprès de la CACIB pour 800 000€ (taux fixe de 0,78%) souscrit en janvier afin de subvenir aux dépenses d'investissement du PPI, un second de 1 237 256€ (taux fixe de 0,64%) auprès de la Banque Postale afin de racheter une parcelle du projet Eco-Quartier à l'EPFN.

En effet, les taux étant au plus bas, les banques se protègent en relevant le niveau de leur FLOOR pour les emprunts à taux variables. Cette pratique fait que les taux variables ne sont plus compétitifs comparés au taux fixe.

Ce choix a permis de ramener le taux moyen de sa dette à 2,05%, en diminution par rapport à 2019 (2,47%) et 2018 (3,68%).

Profil d'extinction de la dette consolidée :

Dette par année

|                               | 2020            | 2021           | 2022           | 2023           | 2024           | 2029           |
|-------------------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Encours moyen                 | 10 601 320,92 € | 9 728 514,36 € | 7 989 058,89 € | 6 679 603,85 € | 5 456 685,14 € | 1 447 896,42 € |
| Capital payé sur la période   | 1 717 826,60 €  | 1 785 096,63 € | 1 719 035,03 € | 1 289 872,09 € | 1 140 353,59 € | 567 799,30 €   |
| Intérêts payés sur la période | 259 662,25 €    | 218 353,60 €   | 167 500,85 €   | 120 211,11 €   | 96 845,72 €    | 17 510,21 €    |
| Taux moyen sur la période     | 2.18 %          | 1.91 %         | 1.72 %         | 1.65 %         | 1.59 %         | 1.08 %         |

En conclusion, il faut rappeler que la ville de Montivilliers est relativement moins endettée que les communes de la même strate. Son encours par habitant, est de 695€ contre 852€ au niveau national.

Le ratio de désendettement s'établit à 4,19 ans au 31 décembre 2020.

### 3. L'évolution de la fiscalité

Conformément à l'engagement pris devant les Montivillons, il n'y aura pas d'augmentation des taux de la fiscalité en 2021. L'évolution des bases étant indexée sur l'inflation réelle depuis la loi de finance 2018, l'Etat, par le projet de loi finances 2021, n'a pas fait mention d'une éventuelle revalorisation des bases imposables.

A ce jour, il est encore trop tôt pour connaître la réelle évolution de la base imposable sur 2021.

A compter de 2021, le produit de la taxe d'habitation sera compensé, à l'euro près, par la part départementale de produits sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le tableau ci-dessous informe de ce changement de perception de la fiscalité directe, sans impact sur les recettes de la ville pour 2021.

|  | Rétrospective |              |              | Prospective  |          |
|--|---------------|--------------|--------------|--------------|----------|
|  | 2017          | 2018         | 2019         | 2020         | 2021     |
| <b>Taxe d'habitation</b>               |               |              |              |              |          |
| Base nette imposable taxe d'habitation | 21 815 471 €  | 22 176 709 € | 22 979 421 € | 23 457 000 € | - €      |
| Taux taxe d'habitation                 | 14,1800%      | 14,1800%     | 14,1800%     | 14,1800%     | 14,1800% |
| Produit de la taxe d'habitation        | 3 093 434 €   | 3 144 657 €  | 3 258 482 €  | 3 326 203 €  | - €      |
| Evolution                              | 0             | 1,66%        | 3,62%        | 2,08%        | -100,00% |

| <b>Taxe sur le foncier bâti</b>                      |              |              |              |              |              |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Base nette imposable taxe foncière sur le bâti       | 19 250 889 € | 19 716 503 € | 20 452 848 € | 21 025 000 € | 21 025 000 € |
| Taux taxe foncière sur le bâti                       | 32,1300%     | 32,1300%     | 32,1300%     | 32,1300%     | 32,1300%     |
| Produit de la taxe foncière sur le bâti - Part ville | 6 185 311 €  | 6 334 912 €  | 6 571 500 €  | 6 755 333 €  | 6 755 333 €  |
| Part de TFB du département - compensation de la TH   |              |              |              |              | 3 326 203 €  |
| Produit de la taxe foncière sur le bâti              | 6 185 311 €  | 6 334 912 €  | 6 571 500 €  | 6 755 333 €  | 10 081 535 € |
| Evolution  | 0            | 2,42%        | 3,73%        | 2,80%        | 49,24%       |

| Taxe sur le foncier non bâti                       |           |           |           |           |           |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti | 120 803 € | 122 156 € | 129 714 € | 125 800 € | 125 800 € |
| Taux taxe foncière sur le non bâti                 | 62,4400%  | 62,4400%  | 62,4400%  | 62,4400%  | 62,4400%  |
| Produit de la taxe foncière sur le non bâti        | 75 429 €  | 76 274 €  | 80 993 €  | 78 550 €  | 78 550 €  |
| Evolution  | 0         | 1,12%     | 6,19%     | -3,02%    | 0,00%     |

|                                   |                    |                    |                    |                     |                     |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Produit des taxes directes</b> | <b>9 354 174 €</b> | <b>9 555 844 €</b> | <b>9 910 975 €</b> | <b>10 160 085 €</b> | <b>10 160 085 €</b> |
| Evolution                         | 0                  | 2,16%              | 3,72%              | 2,51%               | 0,00%               |

## B – Les orientations budgétaires

La municipalité se fixe plusieurs objectifs pour l'année 2021 :

La solidarité : la première des priorités consistera dans les réponses à apporter à la crise sanitaire comme, dans la mesure des compétences de la Ville, à ces conséquences économiques et sociales. Cela consistera, comme en 2020, en des dépenses « sanitaires », de possibles mesures en faveur des entreprises soit une moindre recette (taxe publicité, exonérations de loyers pour les commerces locataires de la Ville) ou des dépenses de soutien aux initiatives de l'Union des commerçants et des artisans de Montivilliers. Le CCAS, financé par une subvention de la Ville constate par ailleurs, au début de l'automne une plus grande sollicitation en matière d'aide.

En matière de démographie médicale, la création d'un pôle médical/santé au centre-ville commencera par la mise en place d'une étude de faisabilité de réhabilitation de bâtiments en coopération avec les services de la ville. De plus, la municipalité accompagnera les médecins dans leur mobilité professionnelle afin de favoriser leur implantation au sein de la ville de Montivilliers.

En outre, confronté aux changements sociaux économiques annoncés, mais aussi au contexte technologique et institutionnel, une étude prospective sur le devenir des résidences autonomie sera faite en 2021. La ville disposera ainsi d'options et de scénarios pour adapter les services rendus et le logement adapté aux besoins de nos aînés.

La transition environnementale verra, le jour sous plusieurs axes :

- Par la création d'un Atlas de la biodiversité communale, reprenant l'inventaire et la cartographie faunistique et floristique de la ville. Des animations autour de cet Atlas auront vocation à sensibiliser les usagers quant à la protection de notre environnement.
- La mise en place d'une résidence d'architectes, dont le travail sera de redessiner les espaces ruraux en vue d'une amélioration du confort environnementale (ex : la sente des rivières).
- Le renouvellement du parc automobile thermique vieillissant par l'achat de véhicules électriques.
- Des animations seront proposées concernant la réduction et la valorisation des déchets ainsi que la réduction du gaspillage alimentaire dans les écoles.

L'accès à la culture et l'éducation se verra également renforcé, dans ce contexte de crise sanitaire, en se réinventant, en développant de nouvelles formes. Le projet d'installation d'une Micro-folie sera notamment mis en œuvre au cours de l'année 2021. Sur le volet éducatif, une réflexion sera engagée

sur la pause méridienne notamment avec des animateurs pour accompagner les repas dans certaines écoles.

## 1. L'esquisse budgétaire

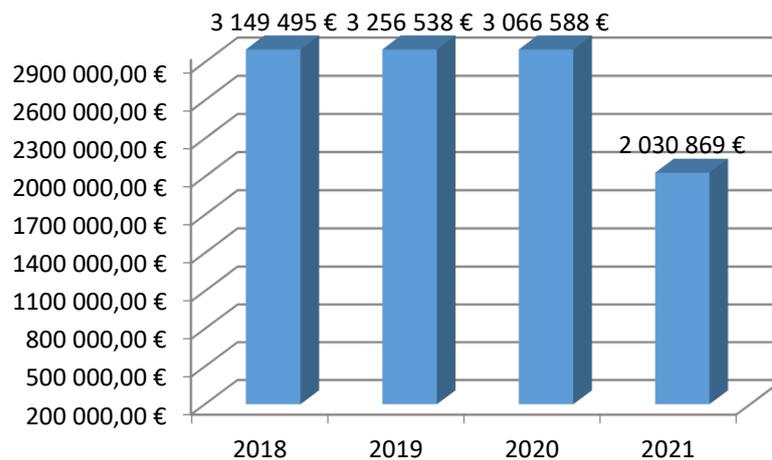
| <b>ESQUISSE DU BUDGET 2021 EN €</b>   |                   |                   |   |
|---|-------------------|-------------------|---|
| <b>LIBELLES</b>   | <b>DEPENSES</b>   | <b>RECETTES</b>   | <b>Hypothèses</b>   |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>   |                   |                   |   |
| 011 Charges générales   | 4 022 730         |                   |   |
| 012 Salaires  | 11 084 205        |                   | Transfert du personnel de la piscine municipale de Montivilliers à la CU au 01/03/2020                        |
| 014 Atténuation de produits   | 1 098 767         |                   | AC négative car transfert de charges suite création CU au 01/01/19  |
| 022 Dépenses imprévues  | 0                 |                   |   |
| 65 Participations   | 1 308 731         |                   |   |
| 65 Subvention de fonctionnement CCAS et BP annexe restauration en RPA (valorisation des services) | 1 027 250         |                   | 1 027 250 € au CCAS   |
| 66 Intérêts des emprunts  | 167 682           |                   |   |
| 67 Charges exceptionnelles  | 27 700            |                   |   |
| 68 Dotations aux provisions   | 112 000           |                   |   |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)  | 621 871           |                   |   |
| Virement à l'investissement (023)   | <b>794 102</b>    |                   |   |
| Impôts et taxes (73)  |                   | 14 000 451        | Estimation des contributions directes - 495 000 d'AC suite transfert de charges                               |
| Dotations (Etat + Département) (74)   |                   | 3 988 188         |   |
| Produits des services et du domaine (70)  |                   | 2 028 000         |   |
| Autres produits de gestion courante (75)  |                   | 77 000            |   |
| Autres recettes (att charges, prod finan, except))  |                   | 168 530           |   |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)  |                   | 2 869             |   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>20 265 038</b> | <b>20 265 038</b> | <b>0,00</b>   |
| <b>INVESTISSEMENT</b>   |                   |                   |   |
| 021 Virement de la section de Fonctionnement  |                   | 794 102           | doit couvrir au moins le capital des emprunts à rembourser (021+040)  |
| 040 Opérations d'ordre  | 2 869             | 621 871           |   |
| 27 autres immobilisation financières  |                   | 111 377           | Convention de remboursement de la quote-part de l'emprunt liée à la voirie communale                          |
| 1641 Capital des emprunts à rembourser  | 1 355 040         |                   |   |
| 020 Dépenses imprévues  | 0                 |                   |   |
| 10222 F.C.T.V.A et taxe d'aménagement   |                   | 738 180           |   |
| Inscriptions  | 3 539 400         | 2 086 909         | Crédits des services + PPI<br>Recettes :<br>Liées aux opérations : 1 552 838 €<br>Hors opérations : 534 070 € |
| 16 Emprunt 2020   |                   | 544 871           |   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>4 897 309</b>  | <b>4 897 309</b>  |   |

## 2. La section de fonctionnement

### A. Les principales recettes de fonctionnement

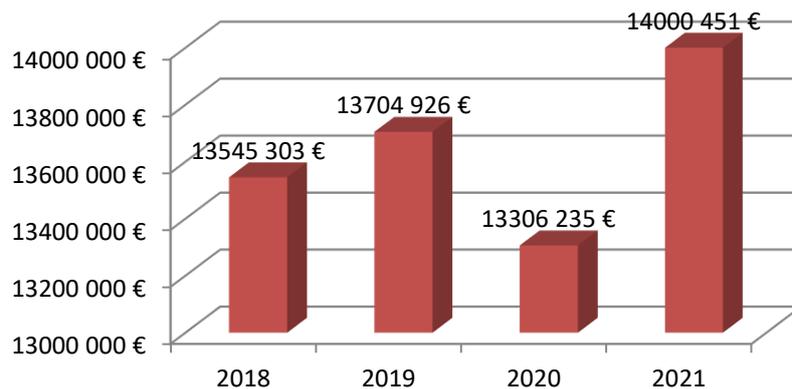
L'évolution des recettes de -33,77% se justifie par la fin de la convention de services partagés « piscine municipale » (transfert du personnel) entre la ville de Montivilliers et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole en 2020 et le réajustement des prévisions de recettes de fonctionnement.

**Recettes de fonctionnement de 2018 à 2021**



### La fiscalité

**Evolution des produits perçus de la fiscalité de 2018 à 2021**



Conformément aux engagements du Conseil Municipal, le choix pour 2021 est de ne pas modifier les taux des contributions directes. Les produits des contributions directes sont donc anticipés avec prudence compte tenu de leur manque de dynamisme sur les dernières années, ainsi que l'éventuelle non-revalorisation des bases fiscales 2021. Le projet de budget primitif prévoira une stabilisation du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources).

La création de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole impacte significativement la fiscalité. En effet, la diminution entre 2019 et 2020 est due au transfert de charges, qui vient transformer des attributions de compensations en recettes en dépenses (- 495 844€ de recettes).

L'évolution notable entre 2020 et 2021 s'explique par plusieurs points :

- Le BP 2020 n'avait pas prévu une augmentation si élevée des bases imposables, écart de 173 555€ entre le BP et le réel.
- La non prise en compte de l'augmentation de la DSC (transfert de 191 899€ du fonds de concours investissement) en 2019 et 2020, l'information de ce transfert a été donnée en novembre 2019, après le vote du ROB 2020 en conseil municipal.
- Revalorisation des montants de taxe additionnelles aux droits de mutation et de la taxe locale des publicités extérieurs.

## Les dotations

### Evolution des dotations perçues de 2018 à 2021



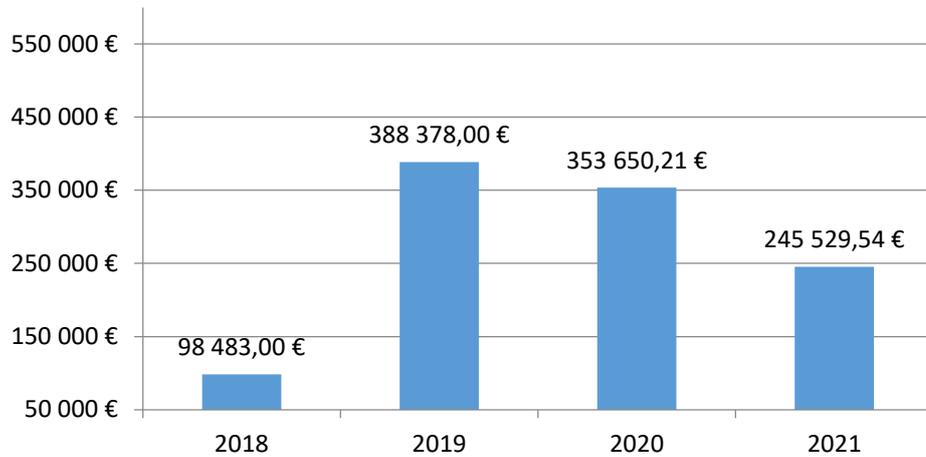
Depuis 2018, il est constaté un net ralentissement de la baisse des dotations de l'état. Comme vu précédemment, le projet de relance de l'Etat vient en aide aux collectivités locales, par le biais du projet de loi de Finances, en revalorisant légèrement l'enveloppe des dotations (+2,44%).

Ainsi, en se basant sur une évolution prudente des dotations d'Etat, le volume global des dotations est en baisse de 2,65% causé par la diminution de 191 899€ de la dotation solidarité communautaire. Ce montant, attribué en 2019 et 2020, était un transfert de l'enveloppe fonds de concours investissement en DSC pour que nous percevions l'intégralité de l'enveloppe sans présenter de projet d'investissement.

Cette recette n'était pas inscrite dans les projets de budgets antérieurs. En effet, le fonds de concours n'est pas une recette acquise. Pour mobiliser cette enveloppe de fonds de concours, la ville de Montivilliers doit présenter des dossiers d'investissement pouvant appeler des subventions auprès de la Communauté Urbaine.

Les autres recettes

**Evolution des autres recettes de 2018 à 2021**

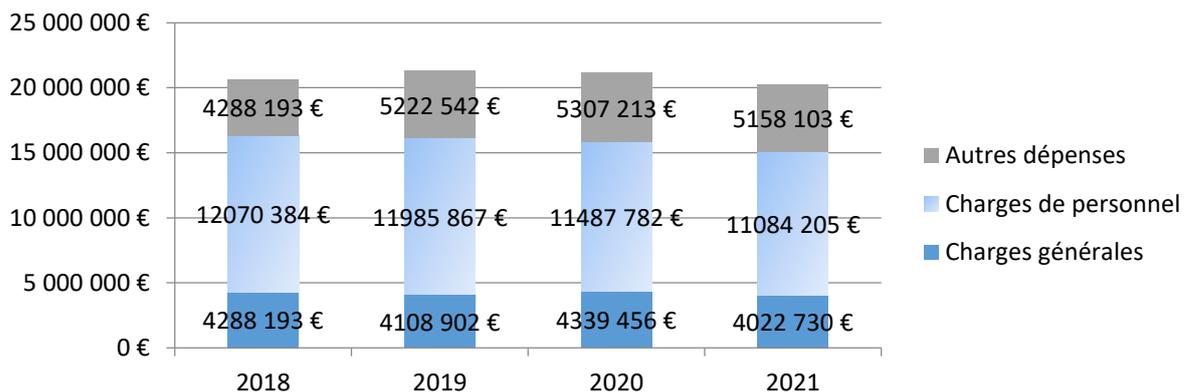


Elles comprennent notamment les produits des services (revenus locatifs, remboursement sur rémunération de personnel, produits exceptionnels...) et les produits des cessions des immobilisations.

L'évolution de ces recettes est variable d'année en année, dû aux produits exceptionnels.

*B. Les dépenses de fonctionnement*

**Evolution des dépenses de fonctionnement de 2018 à 2021**



Les charges de personnel :

Elles représentent 54,70% des dépenses de fonctionnement de la collectivité, soit la principale dépense de fonctionnement de la collectivité. La maîtrise de l'évolution de cette dépense est donc indispensable pour permettre à la collectivité de maintenir ses marges de manœuvre tout en tenant compte de l'évolution mécanique de celle-ci (glissement vieillesse – technicité).

Le montant de la masse salariale associé au montant du remboursement de la dette permet de définir le niveau de rigidité des dépenses de la collectivité et donc sa capacité à faire évoluer ses dépenses pour répondre à ses besoins.

Son évolution est raisonnée depuis 2014 et le budget primitif 2018 avait amorcé une baisse de la masse salariale renforcée sous l'effet des transferts de personnels.

En effet, en 2019, 205 277€ ont été transférés à la communauté urbaine du Havre pour le transfert de compétence voirie communale.

Le transfert du personnel de la piscine municipale à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole représentait un coût annuel de l'ordre de 650 000€.

Ce transfert, non intégré au BP 2020 car survenu au cours de l'année 2020, explique l'essentiel de la diminution de 3,50% de la masse salariale entre 2020 et 2021. A périmètre constant, l'évolution de la masse salariale est de 2,27%.

Cette évolution de la masse salariale permettra de développer des missions nouvelles au service des habitants, en matière de tranquillité publique, une meilleure prise en compte du développement durable, de la participation citoyenne et d'un renforcement de l'action éducative en direction de la jeunesse.

Car ce travail de maîtrise de l'évolution de la dépense sera conduit avec l'objectif de réduire la précarité et de limiter la vacance de postes et de maintenir la qualité du service public et la capacité de réponse de la Ville à ses missions au service des habitants. Cela inclut également l'effort décidé pour que la Ville prenne sa part dans le soutien de l'accès aux jeunes à la formation et à l'emploi (apprentissage et services civiques).

#### Les charges à caractère général :

Ces charges ont fait l'objet d'efforts considérables de gestion depuis 2014 avec une baisse annuelle constante pendant 4 ans. Les services ont réalisé de fortes économies en révisant de manière systématique les plus gros contrats (énergie, entretien, copieurs, assurance...). Cependant, les charges d'énergie sont en constante augmentation et pèsent sur les charges à caractère général. A l'inverse, l'ouverture du complexe sportif Max Louvel induit de nouvelles dépenses de fonctionnement estimées à 100 000€ par an (fluides, masse salariales et divers...).

En 2021, les services de la ville renforcent l'effort de prévision des besoins de dépenses de fonctionnement dans le but d'améliorer le taux de réalisation de la section, comme suite à l'observation de la Chambre régionale des comptes lors de son rapport définitif rendu en 2019.

Pour rappel, le taux de réalisation moyen de 2017 à 2019 du chapitre 011 n'était que de 82,34%.

Cette attention sera par ailleurs susceptible de renforcer les marges de manœuvres de la collectivité pour des dépenses d'interventions rendues nécessaires par la crise.

#### Les subventions :

La ville de Montivilliers maintient son soutien fort aux associations Montivillonnaises. La subvention au CCAS s'ajustera au besoin réel de l'établissement en matière d'intervention sociale et de soutien aux habitants face à la crise.

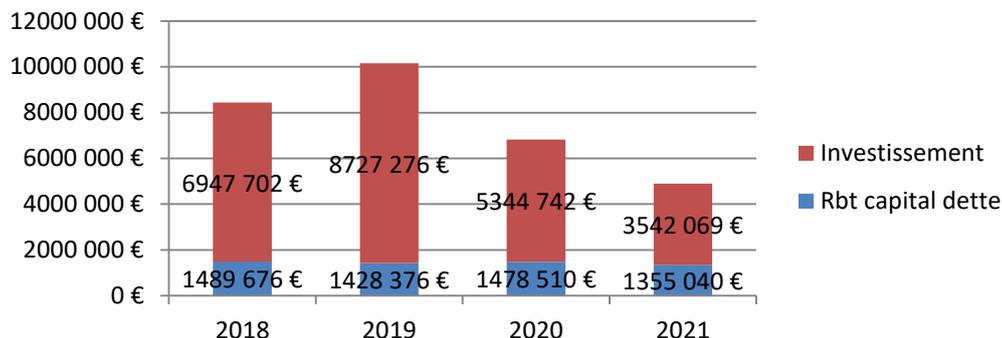
#### Les atténuations de produits :

Le transfert de charges est répercuté dans la rubrique « autres dépenses » en tant qu'attribution de compensations envers l'EPCI de rattachement. Le montant de 884 449€ accroît fortement cette rubrique depuis 2019.

#### Les provisions budgétaires :

La ville de Montivilliers a modifié sa pratique en matière de provision et de dépenses imprévues, dès 2018 puis en réponse à l'obligation de faire porter par la Chambre régionale des Comptes. En 2021, la ville continue son effort de provisionnement. La ville prévoit en provision pour charges un rachat à l'EPFN prévu en 2023 (place Abbé Pierre) ainsi que l'office notarial en 2024. Concernant les provisions pour risques, 14 000€ sont prévus pour l'admission en non-valeurs des titres non recouverts par les usagers.

## 3. La section d'investissement

**Evolution des dépenses d'investissement de 2018 à 2021**

La fin du plan pluriannuel 2014-2020, et le travail en cours pour l'élaboration d'un nouveau PPI, dans le contexte de crise sanitaire, explique la diminution des inscriptions en investissement sur l'année 2021.

Celles-ci consisteront dans la mise en œuvre d'études pour la préparation du déploiement des projets de mandature (ancien lycée, le déploiement potentiel d'une Maison France Services, démographie médicale, et maisons de santé, valorisation du patrimoine) et dans les dépenses d'entretien des équipements municipaux, en particulier des écoles, les travaux sur l'abbaye ainsi que l'extension du plan de vidéoprotection.

L'effort d'investissement pour maintenir l'entretien des équipements communaux reste fondamental et devra intégrer également des objectifs de transition énergétique et environnementale. Il devra s'inscrire dans une vision stratégique du patrimoine municipal qui faisait jusqu'alors défaut. Les crédits récurrents des services sont consacrés à l'entretien des bâtiments (écoles, structures jeunesse) et à l'entretien des espaces publics.

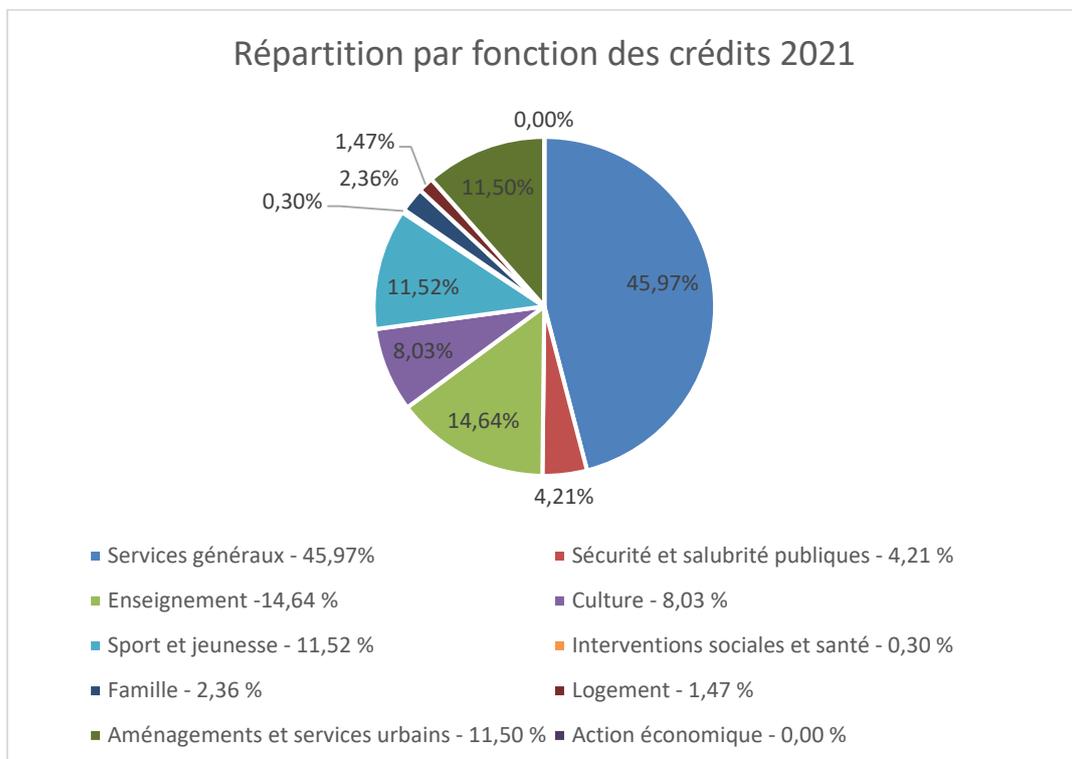
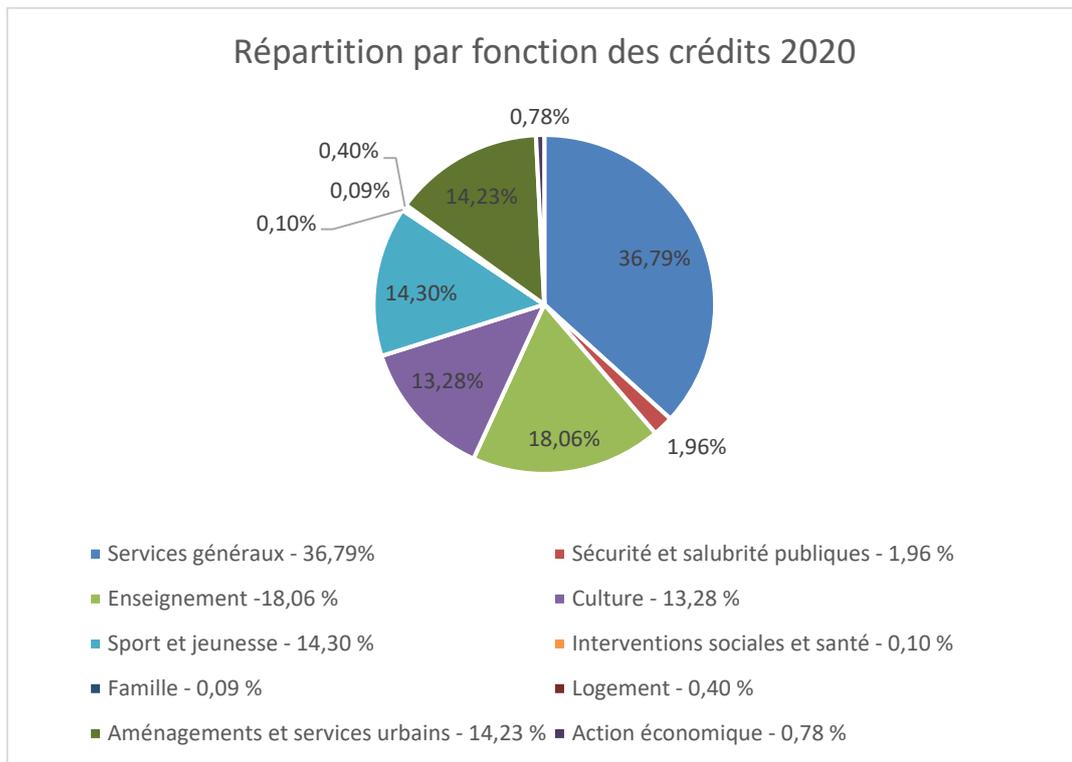
Le transfert de la compétence voirie à la communauté urbaine représente l'équivalent de 560 000€ d'investissements annuels qui ne relèvent plus de la Ville. Cependant, en pratique, ce montant est lissé sur plusieurs années et correspondra aux besoins de la collectivité.

Les crédits d'investissements alloués à l'entretien des voiries communales ont donc fortement diminué depuis le transfert de compétence à la communauté urbaine. Néanmoins, la ville de Montivilliers a toujours en charge certaines dépenses liées à cette compétence.

| Opérations 2021                   |                     |
|-----------------------------------|---------------------|
| 10112 VIDEOPROTECTION             | 130 000,00          |
| 10113 DEFENSE INCENDIE            | 50 000,00           |
| 1016 ACCESSIBILITE                | 216 000,00          |
| 1021 GROS TRAVAUX ECOLES          | 100 000,00          |
| 1030 MONUMENTS HISTORIQUES        | 220 000,00          |
| 10411 GMT                         | 182 000,00          |
| 1086 DEMOLITIONS DIVERS BATIMENTS | 40 000,00           |
| 1089 ECLAIRAGE PUBLIC             | 50 000,00           |
| 10010 RENOVATION ENERGETIQUE      | 30 000,00           |
| 10011 REHABILITATION ANCIEN LYCEE | 30 000,00           |
| <b>Total des opérations 2021</b>  | <b>1 048 000,00</b> |

Le remboursement de capital diminue malgré deux nouveaux emprunts sur l'année 2020 (800 000€ sur 15ans et 1 237 256€ sur 10ans).

En 2021, la ville de Montivilliers percevra le solde des subventions liées à la construction du complexe sportif Max Louvel, pour un total de 1 365 235,20€.



2020 a été l'année de clôture financière de deux projets ambitieux : Le complexe sportif de la Belle Etoile et l'aménagement des abords des Hallettes.

Le remboursement du capital de la dette, pour un montant de 1 355 040€ sur l'année 2021, est répertorié dans la rubrique des services généraux, d'où les 45,97%.

## Budgets annexes

Le budget annexe assujéti à TVA regroupant les activités manifestations publiques, cœur d'abbaye et développement économique est financé, d'une part via les recettes des activités, d'autre part via une subvention du budget principal.

Le fonctionnement de la section d'investissement sera essentiellement occupé par les activités économiques liées à l'amélioration et la réhabilitation des hôtels et pépinières d'entreprise.

Les budgets liés aux opérations d'aménagement (Quartier du temple et Jardins de la ville Réauté – Fréville) sont actuellement déficitaires du fait de leur nature. Ils trouveront leur équilibre au terme des procédures d'aménagement.

## Conclusion

Pour la troisième année, la ville de Montivilliers va voter son budget en décembre, sans son report de résultat de fonctionnement.

Bien que la situation exceptionnelle liée à l'ampleur de la crise sanitaire, impactant fortement le travail de services, rendant plus délicat l'anticipation des dépenses nécessaires au dernier trimestre 2020, et faisant peser des aléas importants sur la prévision pour l'année 2021 aurait pu justifier le retour d'un vote du budget en mars 2021, il a été choisi de ne pas remettre en cause cette pratique.

Cet exercice oblige à un effort supplémentaire pour ajuster au mieux les prévisions de dépenses à des recettes estimées en recul, afin de dégager un autofinancement suffisant pour la section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire.

De plus, le passage en communauté urbaine a eu un impact important sur l'équilibre financier de la collectivité. Les dépenses en investissement sont dorénavant sur la section de fonctionnement, ce qui a pour résultat, la baisse de notre épargne nette.

Toutefois, les premiers équilibres montrent que la ville de Montivilliers dispose des ressources nécessaires à son besoin en investissement courant, tout en ayant un recours limité à l'emprunt sur 2021. Néanmoins, l'analyse financière incite à la prudence et démontre que la section de fonctionnement doit être maîtrisée sur 2021 afin de disposer des capacités de réponse à la crise actuelle, dont l'ampleur est sans précédent depuis les années 1930, qui impacterait, comme toute dépense publique, celle de notre collectivité.

L'évolution de la situation sanitaire restera cruciale pour ajuster la perspective budgétaire : nous voyons poindre les risques de l'intensification de la seconde vague épidémique. À l'inverse, une amélioration de la situation sanitaire (la découverte et le déploiement rapides d'un vaccin ou d'un traitement) renforcerait la capacité de rebond de l'économie en 2021 comme le redéploiement vers une transition environnementale et solidaire plus que jamais nécessaire

Si la réponse à la crise relève en premier lieu des mesures de l'Etat, de la Région, pour l'économie, et du Département, pour les solidarités sociales et territoriales, il est important de souligner le volontarisme de la Ville pour apporter par son action les réponses de soutien aux habitants et de continuité de service à la population et son renforcement face à la crise.

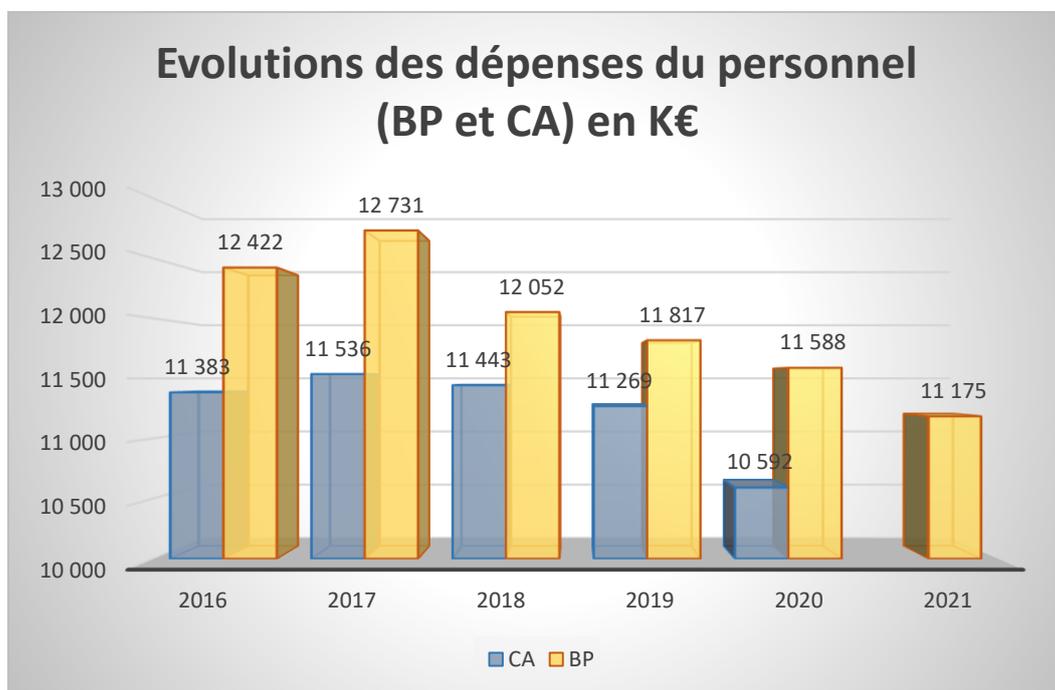
# ANNEXES

## Département Ressources Service Ressources Humaines

### Contexte

#### 1°) Evolution de la masse salariale

La masse salariale représente globalement 54,70% du budget de fonctionnement de la collectivité. A cet effet, afin de réduire les dépenses de personnel, il est nécessaire de maîtriser les effectifs, à la fois les effectifs titulaires et stagiaires et à la fois les remplacements. Il en est de même concernant le volume des heures supplémentaires.



A noter que pour l'année 2020, le calcul du CA a été effectué sur la base d'une estimation projetée au 31 décembre 2020, tout en sachant que le versement de la prime de fin d'année intervient au mois de novembre.

#### a/ Analyse de l'évolution entre 2019 et 2020

Le BP 2020 affiche une baisse de 1,9% par rapport au BP 2019. Cette baisse est essentiellement liée au transfert de 3,8 ETP voirie vers la communauté urbaine. A la date d'élaboration du BP en 2019, les négociations étaient en cours concernant le transfert de la piscine. Par conséquent, aucune date certaine n'était connue au moment de l'élaboration budgétaire. Par conséquent et en application d'une gestion prudentielle, l'ensemble du personnel de la piscine a été budgété pour l'année 2020. C'est la raison pour laquelle le BP n'affichait pas une diminution représentative.

Cependant, cette diminution apparaît de façon évidente entre comptes administratifs. En effet, et en toute logique, le CA 2020 affichera une diminution de la masse salariale à hauteur de 6% (une fois encore pour rappel, diminution projetée au 31 décembre). Sur la structuration des effectifs, le transfert

des agents du complexe aquatique représente une diminution du personnel de 6% (16 ETP), par conséquent en cohérence avec la baisse de la masse salariale.

### **b/ Analyse de l'évolution du BP entre 2020 et 2021**

Le budget prévisionnel du personnel projette une diminution de la masse salariale à hauteur de 3,50% essentiellement liée au transfert du personnel piscine. A noter qu'à effectif constant, si le personnel de la piscine était resté dans la collectivité, le budget masse salariale afficherait une hausse de 2,27%.

#### **2°) La structure des effectifs**

##### **a/ L'évolution des stagiaires et des titulaires sur les 4 dernières années**

|                                 | Effectifs pourvus |    |     |       |
|---------------------------------|-------------------|----|-----|-------|
|                                 | A                 | B  | C   | TOTAL |
| AU 31/12/2017<br>(bilan social) | 13                | 62 | 183 | 258   |
| AU 01/10/2018                   | 13                | 59 | 187 | 259   |
| AU 01/10/2019                   | 10                | 48 | 182 | 240   |
| AU 01/10/2020                   | 9                 | 43 | 169 | 221   |

A noter qu'à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, plusieurs postes de la collectivité sont vacants du fait de départs et par conséquent avec des procédures recrutement qui sont soit en cours ou soit à venir.

D'autre part, le transfert de la piscine a concerné 16 agents : 1 agent de catégorie A, 8 agents de catégorie B et 7 agents de catégorie C.

##### **b) L'évolution des agents contractuels sur postes permanents sur les 4 dernières années**

|               | Effectifs pourvus |    |     |       |
|---------------|-------------------|----|-----|-------|
|               | A                 | B  | C   | TOTAL |
| Au 31/12/2017 | 3                 | 13 | 0   | 16    |
| Au 01/10/2018 | 5                 | 17 | 0   | 22    |
| Au 01/10/2019 | 7                 | 13 | 0   | 20    |
| Au 01/10/2020 | 8                 | 14 | 6 * | 28    |

\*A noter que les 6 agents de catégorie C actuellement sur des contrats permanents ont vocation à être stagiairisés.

Pour les agents de catégories B, la loi du 26 août 2019 a notamment permis des durées de contrats plus longues jusqu'à 3 années, renouvelables une fois pour ensuite ouvrir la possibilité de CDI. Les contrats des agents de catégorie B en cours de renouvellement, sont donc réalisés sur une base de 3 années. Pour les nouveaux recrutés, des contrats de 3 années sont mis en œuvre dès le recrutement.

De façon générale, hormis les 6 agents de catégorie C ayant vocation à être stagiaires, les effectifs des contractuels sont relativement stables.

En parallèle, la collectivité va poursuivre en 2021 une démarche de résorption de l'emploi précaire pour les agents étant sur des contrats renouvelés régulièrement. Ces situations visent les services entretiens, jeunesse et résidences autonomie. A la date du 1<sup>er</sup> octobre, les contrats non permanents représentent 62 agents.

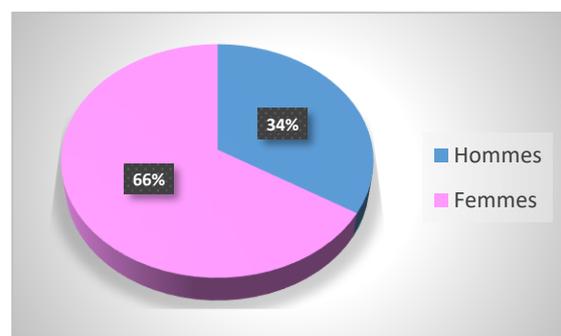
### 3°) Situation et analyse égalité hommes femmes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur « la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

Les éléments suivants sont établis sur la base des 221 agents titulaires / stagiaires et les 28 agents sur emplois permanents présents au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Dans la collectivité il y a 165 femmes et 84 hommes.

|        | Catégorie |    |     | Total |
|--------|-----------|----|-----|-------|
|        | A         | B  | C   |       |
| Hommes | 7         | 14 | 63  | 84    |
| Femmes | 10        | 43 | 112 | 165   |
| TOTAL  | 17        | 57 | 175 | 249   |

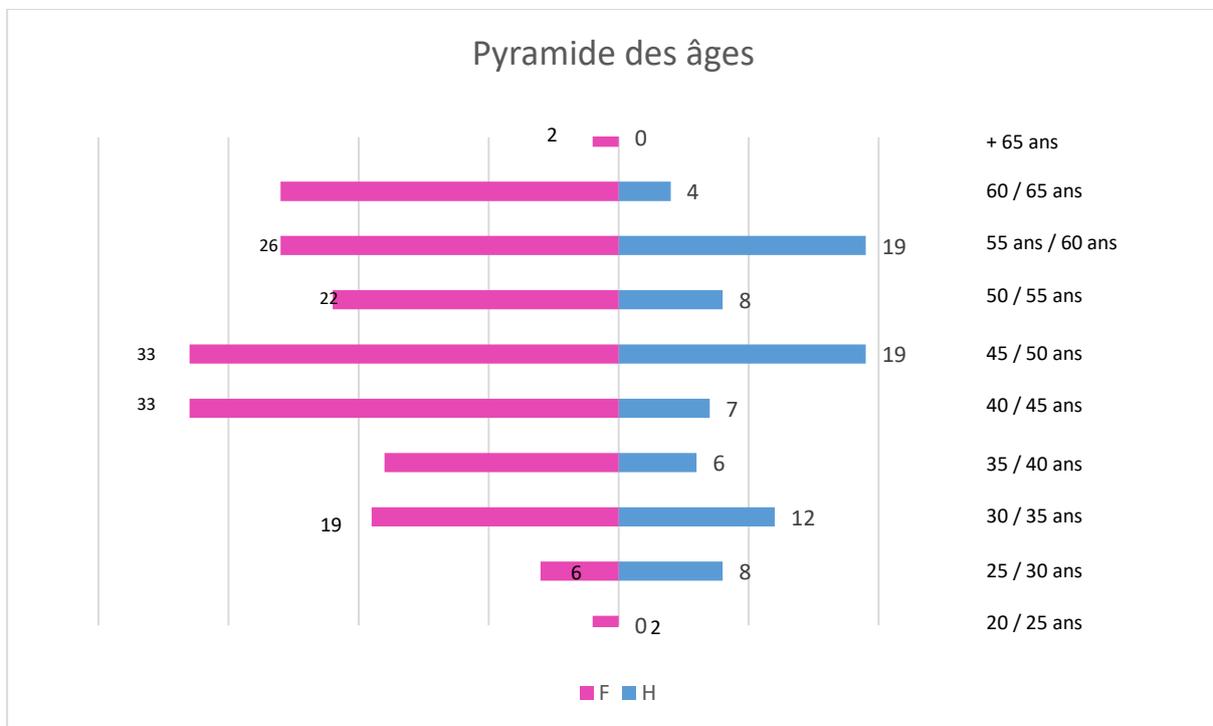


- En catégorie A, les femmes représentent 59 % des effectifs de la catégorie
- En catégorie B, les femmes représentent 75 % des effectifs de la catégorie
- En catégorie C, les femmes représentent 64 % des effectifs de la catégorie

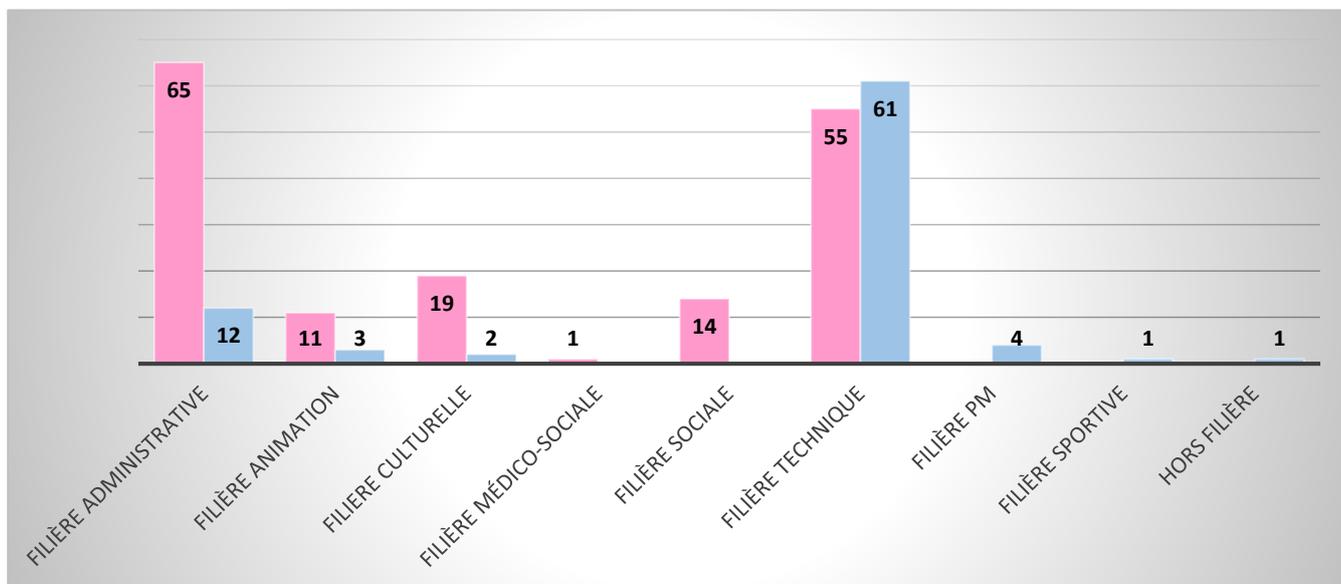
On retrouve beaucoup de femmes en catégorie C notamment sur des fonctions d'ATSEM et d'agents d'entretien des écoles.

- Age moyens des fonctionnaires sur emploi permanent

|                                      |               |
|--------------------------------------|---------------|
| <b>Femmes</b>                        | <b>Hommes</b> |
| 46,22 ans                            | 45.14 ans     |
| <b>Age moyen général : 45,87 ans</b> |               |



- Répartition des hommes et des femmes selon les filières



A noter une représentation féminine importante dans la filière administrative et culturelle.

La filière sociale est 100 % féminine.

La filière technique s'équilibre globalement.

|                        |                                   | Hommes | Proportion d'Hommes | Femmes | Proportion de femmes | TOTAL |
|------------------------|-----------------------------------|--------|---------------------|--------|----------------------|-------|
| Hors filière           |                                   | 1      | 100%                |        |                      | 1     |
| Filière administrative | Rédacteur                         | 5      | 20%                 | 20     | 80%                  | 25    |
|                        | Attaché                           | 4      | 44%                 | 5      | 56%                  | 9     |
|                        | Adjt administratif                | 3      | 6%                  | 40     | 94%                  | 43    |
| Filière animation      | Animateur                         | 3      | 27%                 | 8      | 83%                  | 11    |
|                        | Adjt animation                    |        |                     | 3      | 100%                 | 3     |
| Filière culturelle     | Assistant d'ens artistique        | 2      | 16%                 | 10     | 84%                  | 12    |
|                        | Adjt du patrimoine                |        |                     | 7      | 100%                 | 7     |
|                        | Bibliothécaire                    |        |                     | 1      | 100%                 | 1     |
|                        | Assistant conservation patrimoine |        |                     | 1      | 100%                 | 1     |
| Filière police         | Brigadier                         | 4      | 100%                | 0      |                      | 4     |
| Filière sociale        | Educateur JE                      |        |                     | 1      | 100%                 | 1     |
|                        | Cadre de santé                    |        |                     | 1      | 100%                 | 1     |
|                        | Assistant socio éducatif          |        |                     | 2      | 100%                 | 2     |
|                        | Agent social                      |        |                     | 1      | 100%                 | 1     |
|                        | ATSEM                             |        |                     | 10     | 100%                 | 10    |
| Filière sportive       | Educateur APS                     | 1      | 100%                | 0      |                      |       |
| Filière technique      | Technicien                        | 3      | 43%                 | 4      | 67%                  | 7     |
|                        | Ingénieur                         | 2      | 100%                | 0      |                      | 2     |
|                        | Agent de maîtrise                 | 15     | 79%                 | 4      | 21%                  | 19    |
|                        | Adjt technique                    | 41     | 46%                 | 47     | 54%                  | 88    |

- Répartition des hommes et des femmes selon le temps de travail

- 39 agents travaillent à temps non complet : 35 femmes et 4 hommes
- 34 agents travaillent à temps partiel : 31 femmes et 3 hommes (dont 2 hommes qui sont en temps partiel thérapeutique).

## Présentation du budget RH

Le budget du service RH (103 RH) se compose de plusieurs chapitres :

- Chapitre 011 : charges à caractère général. Ce chapitre se décompose de la façon suivante :

|  |   |
|--|---|
| Formation du personnel   | 70 000 € pour le personnel mairie et 6 000 € pour le personnel CCAS |
| Fournitures du service RH  | 3 500 €   |
| Autres fournitures : achat des médailles pour le personnel, gravures, cadeaux des médaillés et retraités | 6 000 €   |
| Remboursement des déplacements des agents  | 2 000 €   |
| Annonces et insertions pour les recrutements   | 4 000 €   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>91 500 €</b>   |

- Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés :

|  |                     |
|--|---------------------|
| Rémunérations du personnel et charges sociales | 10 894 205 €        |
| Assurance du personnel                         | 80 000 €*           |
| CNAS   | 65 000 €            |
| Médecine du travail                            | 25 000 €            |
| Autres charges (capital décès)                 | 20 000 €            |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>11 084 205 €</b> |

\* A noter que le marché d'assurance du personnel est actuellement en cours de révision. En attendant, le montant en fonction du cabinet d'assurance qui sera choisi, le montant a été réduit à 70 000 € et sera réajusté ultérieurement une fois le marché attribué.

- Chapitre 65 : autres charges de gestion courantes :

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| Indemnités des élus + charges | 162 000 €        |
| Participation mutuelle        | 13 000 €         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>175 000 €</b> |

Le calcul des charges du personnel prend en compte l'ensemble des dépenses du service à destination du personnel à savoir :

- Salaires et charges = 10 894 205 €
- Formation = 76 000 €
- Assurance du personnel = 80 000 €
- CNAS = 65 000 €
- Médecine du travail = 25 000 €
- Autres charges = 20 000 €
- Mutuelle = 13 000 €
- Remboursement déplacements agents = 2 000 €

**Soit un total des dépenses à destination du personnel = 11 175 205 €**

## Rétrospective 2020

### **1°) Mise en place des 1607 h à la Ville de Montivilliers**

La loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique fixe le cadre réglementaire lié au temps de travail dans la fonction publique qui doit être de 1607 heures. A la parution de cette loi, les collectivités ont jusqu'en mars 2021 pour délibérer sur la mise en place des 1607 heures.

Néanmoins, la Ville de Montivilliers, dans le cadre du contrôle de la CRC, était contrainte de mettre en œuvre les 1607 heures dans l'année suivant le contrôle. Par conséquent, cette mise en œuvre a été effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le système de gestion du temps de travail a été adapté afin de répondre à un objectif de meilleure visibilité pour les agents.

### **2°) Impact de la COVID 19 dans la gestion des situations des agents**

La Ville de Montivilliers a mis en place un plan de continuité des activités pour les services nécessitant un fonctionnement pendant la période de confinement afin de répondre à un objectif de continuité du service public.

Durant cette période, une attention particulière a été portée sur la situation des agents à la fois dans un cadre protecteur de la sécurité des agents et à la fois dans un cadre protecteur de la gestion de leur situation administrative.

A cet effet, la collectivité a entendu garantir pour l'ensemble des agents en contrat une continuité de leur situation pour ne pas mettre un terme aux contrats pendant la période de confinement. Tous les contrats en cours ont donc été prorogés d'une durée de deux mois.

De plus, le temps de travail des agents ayant travaillé en présentiel a été maintenu à hauteur de leur rythme habituel de travail.

Pour les agents dont les missions étaient télétravaillables, un déploiement massif du télétravail a été mis en œuvre à hauteur de 50 postes informatiques déployés sur le personnel, en plus des postes informatiques nomades existants.

Pour les agents dont les activités n'étaient pas télétravaillables, des autorisations spéciales d'absence ont été accordées à la fois pour ceux qui devaient garder leurs enfants mais également pour les agents dont les pathologies nécessitaient un maintien à domicile.

Au titre des dispositions réglementaires, le retrait de 5 jours RTT a été mis en œuvre pour les agents en autorisation d'absence pendant la période de confinement. Après échange et négociation avec les partenaires sociaux, la Ville de Montivilliers n'a pas fait le choix de reprendre les 5 autres jours de congés pour la deuxième période de confinement allant du 17 avril au 11 mai.

De plus, la Ville de Montivilliers a valorisé via l'attribution d'une prime COVID les agents ayant eu soit un surcroît significatif de travail pendant la période de confinement à hauteur d'un montant forfaitaire de 350 €, soit des sujétions particulières, notamment lors de missions en présentiel, pendant cette même période à hauteur d'un montant de 20€ par jour de travail.

**Le versement de la prime a concerné 154 agents, prioritairement des agents de catégorie C, pour un montant de 38 820 €.**

### **3°) Transfert des agents de la piscine Belle Etoile vers la Communauté Urbaine**

La CRC dans son rapport avait mis en avant le fait que le personnel du centre aquatique de la Belle Etoile devait être transféré à la Communauté Urbaine, qui gère l'équipement.

Une réflexion a été engagée avec la CU dans ce contexte.

Ainsi, le personnel de la piscine a été transféré à la CU à la date du 1<sup>er</sup> mars 2020.

Dans le cadre du budget masse salariale, le personnel de la piscine représentait 638 399 € (BP 2020). En contrepartie, cette somme faisait l'objet d'un remboursement par la CU.

### **4°) Volume des heures supplémentaires**

| <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> | <b>2020</b>  |
|-------------|-------------|-------------|--|
| 5945        | 3902        | 4241        | 2563 arrêtées au 30 sept<br>3417 heures projetées au 31/12 |

En moyenne, les heures supplémentaires représentent chaque année un montant entre 50 000 et 60 000 €, voire plus important selon les années électorales. A titre d'exemple, pour 2021, 60 000 € sont estimés et budgétés pour les 4 dimanches d'élections.

Afin de maîtriser le montant de la masse salariale, une réflexion sera menée sur l'année 2021 concernant les heures supplémentaires.

## Perspectives 2021

La période sanitaire a mis en suspens la réalisation de certaines réflexions RH qui devront par conséquent se poursuivre pour l'année 2020. C'est notamment le cas de :

- La redéfinition du dispositif astreinte : une réflexion a été commencée au cours de l'année 2020, qui nécessite une présentation en comité technique ainsi qu'en conseil municipal pour identifier les postes concernés par le versement d'une indemnité d'astreinte.
- La mise à jour les avantages en nature particulièrement sur les logements de fonction. Cette réalisation pourrait se terminer sur la fin de l'année 2020 ou au premier trimestre 2021, avec à la fois une délibération et une mise en conformité des arrêtés des agents concernés.
- L'encadrement des heures supplémentaires effectuées dans le cadre du fonctionnement normal des services (ne concerne pas les heures supplémentaires liées aux manifestations diverses),
- Une réflexion sur l'absentéisme.
- 1607 heures : il restera une négociation sur la partie WE et Heures supplémentaires.

### **1°) Evolution des lignes budgétaires masse salariale pour l'année 2021**

Avec le transfert du complexe aquatique, une diminution notable de la masse salariale était attendue pour 2021. Cette diminution permet le redéploiement vers des missions nouvelles au sein des différents services :

- Constitution d'une brigade médiation proximité environnement avec la création d'un poste,
- Réflexion en cours pour un 6<sup>ème</sup> poste de policier municipal,
- Projection d'un poste sur la thématique démocratie participative,
- Développement de projets jeunesse nécessitant une enveloppe vacances animation plus importante (5302 heures de vacation supplémentaires)
- La construction du complexe sportif a nécessité la création d'un poste d'agent d'entretien supplémentaire,
- Intégration en 2020 d'un poste d'assistant de projet dans le cadre du développement économique et commercial

### **2°) Mise en place d'une politique d'insertion des jeunes**

En conseil municipal, deux délibérations ont été présentées en fin d'année 2020 avec comme objectif de développer l'insertion sociale dans les services municipaux.

- Mise en place de 3 contrats d'apprentissage dans les services espaces verts, bâtiments et CCAS. Les recrutements des apprentis sont en cours. Le montant de la dépense au titre de l'année 2021 a été estimé à 28 080 €.
- Mise en place de services civiques dans les différents services. Des réflexions sur le contenu des missions sont actuellement en cours au sein des services mais il est d'ores et déjà prévu que l'accueil se ferait pour 9 jeunes en services civiques. Le montant de la dépense a été estimé pour l'année 2021 à 12 910 €.

Par conséquent, il est important de souligner que la Ville de Montivilliers entend mettre en avant une politique d'accompagnement vis-à-vis des jeunes en y consacrant un budget d'environ 41 000 €.

### **3°) Mise en place des lignes directrices de gestion**

Dans le cadre de la loi du 6 août 2019, une obligation est posée pour les services ressources humaines de voter avant la fin de l'année 2020 des lignes directrices de gestion pour poser les bases d'une politique RH pour les 6 années à venir.

Les lignes directrices de gestion visant à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC. A cette occasion, en 2021, une formation du service RH sera effectuée pour le module GPEEC proposé par le logiciel de gestion du personnel. Une analyse devra être faite concernant les postes qui seront libérés au cours de l'année 2021 par les agents en départ à la retraite, dans un objectif de contenir la masse salariale (suppression, redéploiement de mission).
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il convient de mener une réflexion sur la procédure d'avancement de grade qui devra être mise en œuvre au sein de la collectivité.
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. De ce fait, une attention particulière devra également être portée sur le plan de formation des agents.

### **4°) Définition d'une nouvelle organisation**

Un nouvel organigramme sera mis en place au sein de la collectivité afin de répondre aux besoins de services. Une structuration des services sera revue ainsi qu'une adaptation des missions actuelles.

# Annexes - 2

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES SERVICES**

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

## **Département TECHNIQUES**

### **Service BÂTIMENTS**

#### **Contexte**

2020 a vu s'achever des chantiers importants et notamment la livraison du complexe sportif Max Louvel et la 1<sup>ère</sup> phase de réhabilitation de l'école L. Michel.

En 2021 plusieurs grosses opérations engagées en 2020 seront également poursuivies ou finalisées (accessibilité, aile sud abbaye, école L. Michel phase 2, hallettes).

#### **Rétrospective 2020**

2020 aura été une année extrêmement chargée pour le service bâtiments, en raison de nombreux chantiers de construction ou de réhabilitation et le contexte sanitaire lié au Covid19.

Globalement, en investissement, environ 70 opérations ont été réalisées.

En matière d'énergie, le budget électricité a été maîtrisé et pour le gaz, nous constatons une baisse d'environ 50 000€ liée à l'optimisation des installations pendant la période de confinement mais également par la modernisation des équipements.

Le secteur continue les investissements visant à améliorer le confort des usagers mais également à faire des économies d'énergies (éclairage, menuiseries, isolation, optimisation des installations de chauffage) mais investit également dans des véhicules électriques ou hybride en complément de ceux déjà existants.

#### **Perspectives 2021**

##### **❖ Projets récurrents**

- Rénovation toitures
- Rénovation et entretien courants des bâtiments
- Mise en conformité

##### **❖ Projets en phase d'études**

- Aile sud abbaye
- Ecole L. Michel seconde phase
- Accessibilité
- GMT

##### **❖ Projets à engager**

- Réhabilitation ancien lycée
- Etude sur la rénovation énergétique et la transition

#### **Budget 2021**

|                | <b>Dépenses</b>    |
|----------------|--------------------|
| Fonctionnement | 1 150 500 €        |
| Investissement | 1 130 500 €        |
| <b>Total</b>   | <b>2 281 000 €</b> |

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## Département TECHNIQUES Service ESPACES PUBLICS

### Contexte

Lors de la création de la communauté urbaine en janvier 2019, la compétence voirie (travaux, maintenance, signalisation et éclairage public), sur les voies communales, a été transférée. Les demandes récurrentes des riverains sont en constantes augmentation. Les 3 secteurs (propreté urbaine, espaces verts et voirie) sont ainsi très sollicités afin d'être toujours plus réactifs.

### Rétrospective 2020

Le service Espaces Publics a subi en 2019 de profonds bouleversements dus au transfert vers la Communauté Urbaine d'une part importante de ses missions (environ 2/3 du linéaire de voirie et 80% du parc d'éclairage public). Au bout de 20 mois de « cogestion » des voiries communales, nous remarquons que ces bouleversements entraînent un manque de réactivité sur les interventions et les travaux leur incombant. De nombreux échanges avec les multiples interlocuteurs de la CU sont chronophages et toutes les procédures ne sont pas encore au point.

Néanmoins, la ville garde en gestion directe les mises en sécurité de l'ensemble des voiries, la propreté urbaine et l'entretien des espaces verts.

Les encadrants du service espaces publics veillent au bien-être du personnel en favorisant l'acquisition de matériel électrique, l'adaptation des missions en fonction des conditions météorologiques, l'écoute et la résolution de leurs préoccupations... Ces actions du quotidien ont permis d'établir un bon état d'esprit des équipes et l'ensemble des agents du service font leur maximum pour répondre favorablement aux sollicitations des riverains, des partenaires et des élus, tout en ayant la meilleure réactivité possible.

Le respect de l'environnement, la gestion des ressources en eau, la gestion différenciée des espaces verts, le fauchage raisonné des talus, la suppression des traitements phytosanitaires sont au cœur des réflexions et chaque projet est réfléchi en y tenant compte.

### Perspectives 2021

#### ❖ Projets récurrents

- Mise en accessibilité (ad'AP) des espaces publics
- Entretien et maintenance des espaces publics

#### ❖ Projets en phase d'études

- Aménagement au sein du cimetière (en lien avec le service état civil, afin de répondre à un contexte réglementaire et des demandes toujours croissantes)
- Extension du bois du Colmoulins (projet 1 naissance / 1 arbre)

#### ❖ Projets à engager

- Mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie

### Budget 2021

|                | Dépenses           |
|----------------|--------------------|
| Fonctionnement | 548 550 €          |
| Investissement | 509 000 €          |
| <b>Total</b>   | <b>1 057 550 €</b> |

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

### Département Services à la Population

#### Service des Sports-Logistique

##### Contexte

Le Service Sports et Logistique a connu une année singulière avec les impacts de la crise sanitaire dans le fonctionnement de tous les équipements, le recentrage de ses missions, le départ de son responsable et enfin la livraison d'un nouveau complexe sportif de 3500m2 qui a fait évoluer la nature des relations avec de nombreuses associations sportives. Cette ouverture engendre aussi une charge nouvelle de travail en direction du service. Dans le cadre du nouvel organigramme qui sera posé dans quelques mois, une réflexion globale est engagée pour poser une autre organisation du secteur Logistique.

##### Rétrospective 2020

- ✓ Mise en place de la nuit des arts martiaux le 7 mars
- ✓ Investissement des équipes pour permettre l'ouverture du complexe Max Louvel
- ✓ Renforcement des effectifs avec un ETP en plus pour l'entretien du nouveau complexe sportif
- ✓ Rattachement des manifestations « Vide Greniers », « Marché de Noel » au secteur culturel
- ✓ Rattachement des locations de salles au service Environnement et cadre de vie.
- ✓ Lancement du recrutement d'un nouveau responsable de service
- ✓ Réalisation d'un dépliant permettant aux associations sportives de présenter leur activité. (En soutien aux associations le forum des associations ne pouvant se tenir avec la crise sanitaire)
- ✓ Obtention du Label Ville Active et Sportive. (Connaissance du nombre de « Lauriers » en novembre)
- ✓ Obtention du Label Terre de jeux 2024.
- ✓ Suivi des investissements sportifs pour assurer l'entretien et maintenir la qualité de nos équipements.
- ✓ Lancement d'une démarche participative pour construire un nouveau Skate Park. Lien avec service E/J)
- ✓ Lancement d'une démarche participative pour prioriser les investissements d'aménagement extérieurs à la Coudraie
- ✓ Déploiement des 1ères actions portées par l'éducateur sportif sur les temps scolaires et extrascolaires.
- ✓ Renforcement des modalités de conventionnement en direction des partenaires associatifs.
- ✓ Subvention Région Normandie sur les occupations des gymnases supprimées suite à la nouvelle politique de subventionnement des villes priorisant les investissements. Perte de 20 000€

##### Perspectives 2021

###### **Activités récurrentes :**

L'entretien de maintenance des équipements sportifs

Gestion des effectifs pour garantir un niveau et une qualité de service en adéquation avec le projet sport santé de la collectivité.

Le soutien à la vie associative sportive locale en lien étroit avec l'OMS avec le maintien des subventions aux associations sportives. Les actions avec les établissements scolaires

###### **Projets à travailler :**

Evolution du secteur logistique pour poser une organisation visant une adéquation avec les besoins de la ville dans la menée de ses actions. (A travailler dans le cadre du nouvel organigramme.)

Analyse du fonctionnement du nouveau complexe sportif et préconisations. (Moratoire d'un an)

Définition du projet de service. (Adéquation avec les ambitions politiques et le label Ville Active et sportive)

Hiérarchisation des investissements pour avoir une vue globale et des perspectives sur la mandature

Réfection du parquet de la salle Sibran en projet phare 2021 pour les investissements

Déploiement des outils de participation citoyenne pour mener à bien les projets sportifs.

##### Budget 2021

|                                 | Dépenses         | Recettes        | Observations   |
|---------------------------------|------------------|-----------------|--|
| Fonctionnement                  | 58 250 €         | 14 000 €        | Avec transfert V Greniers/marché/Voeux   |
| <u>Subventions associations</u> | <u>155 706€</u>  |                 |  |
| Investissement                  | 72 400 €         |                 | (+ 194 000€ inscrits sur le budget des services techniques, à destination du service des sports) |
| <b>TOTAL (fonc + inv)</b>       | <b>130 650 €</b> | <b>14 000 €</b> |  |

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

## **Département Services à la Population Service Education Jeunesse Secteur Enfance Jeunesse**

### **Contexte**

Le service Education Jeunesse vit une nouvelle année singulière.

- Report des temps forts et des évènements d'animations à cause de la crise sanitaire,
- Maintien des ACM pendant les vacances scolaires,
- Gestion de l'accueil des enfants des personnels soignants.

### **Rétrospective 2020**

- Redéfinition du plan de financement de la CAF (Contrat Enfance jeunesse),
- Fermeture du site de la Coudraie au vu des fréquentations en baisse. Le maintien d'un ALSH multi sites sur la ville haute (école Louise Michel) et la ville basse (Victor Hugo) représente une alternative moins coûteuse sans perte de fréquentation,
- Dématérialisation des inscriptions à l'ACM Multisite,
- Développement des actions petite enfance à Oscar Germain,
- Arrivée physique du RAM dans les nouveaux locaux,
- Intérim des actions sportives pédagogiques en extra, péri et dans les écoles.

### **Perspectives 2021**

#### ❖ **Projets récurrents**

- Relancer les actions reportées à cause de la COVID

#### ❖ **Projets en phase d'études**

- Dynamiser le site de la coudraie en y relançant des points rencontre adolescents,
- Analyser l'offre et les besoins dans le champ de la petite enfance en lien avec le tissu associatif,
- Redéfinir et piloter la politique jeunesse de territoire, pour apporter une cohérence, entre les différents services voire associations œuvrant sur la commune
- Travailler en lien avec le service restauration pour la livraison du gouter de l'ACM Multisite,
- Mutualiser l'achat des produits pharmaceutiques avec l'infirmière scolaire,
- Etudier le devenir du local musique.

#### ❖ **Projets à engager**

- Proposer un accueil adolescent dans les quartiers de la Coudraie et en Centre-ville,
- S'appuyer sur des appels à projet pour les dispositifs jeunesse,
- Organiser le CME en lien avec les élus,
- Accueillir un service civique et/ou un stagiaire long.

### **Budget 2021**

|                | <b>Dépenses</b>     | <b>Recettes</b>     |
|----------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 104 200.00 €        | 142 000.00 €        |
| Investissement | 4 800.00 €          |                     |
| <b>Total</b>   | <b>109 000.00 €</b> | <b>142 000.00 €</b> |

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## Département Services à la Population Service Education Jeunesse - Affaires scolaires

### Contexte

Le service Education Jeunesse vit une nouvelle année singulière.

- Transition entre l'Olympia et Oscar Germain perturbée par le confinement lié à la COVID, rendant difficile l'appropriation du nouveau bâtiment par les usagers,
- Evolution de nos pratiques avec la mise en place de la dématérialisation, illustrée par le déploiement du kiosque famille,
- Période de déstabilisation financière due à la fin du Contrat Enfance Jeunesse de la CAF, principal financeur du service,
- Convention Territoriale Globale et Bonus Territoires à l'étude,
- Gestion de la crise sanitaire difficile : organisation dans les écoles en lien avec des protocoles peu cohérents, accueil des enfants des personnels soignants.

### Rétrospective 2020

- 2eme phase de travaux à l'école Louise Michel pour une ouverture totale en septembre 2020,
- Intégration de 17 agents (ATSEM) au sein du service (Janvier 2020),
- Finalisation du plan d'informatisation des écoles en lien avec la DSI,
- Redéfinition du plan de financement de la CAF,
- Gestion des incidences liée à l'intégration des enfants dès 3 ans,
- Récupération des ACM périscolaires de l'AFGA (Pont Callouard – Victor Hugo).

### Perspectives 2021

#### ❖ Projets récurrents

- Relance du PEDT (septembre 2020 pour opérationnalité à la rentrée 2021),
- Identification du Service : Valorisation, identité visuelle, fléchage urbain.

#### ❖ Projets en phase d'études

- Etude de la carte scolaire avec l'Education nationale,
- Financement du RASED par la communauté urbaine ?
- Redéfinition du poste d'accueillante à 100 % (aujourd'hui à 60%) sur les périodes de forte activité,
- Ouverture du service le mercredi après-midi,
- Provision d'heures de vacation pour la mise en œuvre du droit d'accueil.

#### ❖ Projets à engager

- Etude des créneaux d'ouvertures du service dans le cadre du passage à 1607 heures,
- Réflexion sur la sectorisation en lien avec l'Education nationale,
- Analyse de la démarche des dérogations scolaires, organisation d'une commission.

### Budget 2021

|  | Dépenses            | Recettes           |
|--|---------------------|--------------------|
| Fonctionnement : 211-212-213-252-254-255-055 | 186 005.17 €        | 25 800.00 €        |
| Investissement                               | 33 200.00 €         |                    |
| <b>Total</b>                                 | <b>219 205.17 €</b> | <b>25 800.00 €</b> |

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

## **Département Ressources Service Restauration**

### **Contexte**

La parution de la loi Egalim du 30/10/18 a imposé aux restaurants collectifs de servir des repas comprenant une part au moins égale à 50% de produits bénéficiant de labels ou issus des circuits courts et au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique. De ce fait, ces dispositions ont été intégrées dans la rédaction des cahiers des charges pour le renouvellement des marchés alimentaires. Les cahiers des charges ont été rédigés en collaboration avec la Communauté Urbaine et la Chambre d'Agriculture. Cette mise en conformité a engendré une dépense supplémentaire inscrite au budget denrées alimentaires, le coût total estimé des denrées alimentaires pour l'année 2020 est de 400 000€.

Cependant, dans le cadre de la crise sanitaire, le confinement a entraîné une fermeture de la restauration scolaire pendant 7 semaines et une perturbation des effectifs jusque fin juin. Par conséquent, l'impact budgétaire sur les lignes alimentaires a été perturbé sur l'année 2020 ne permettant pas de mesurer de façon certaine l'intégration des nouvelles mesures.

D'autre part, la crise sanitaire a eu un impact conséquent sur le service entretien sur la partie nettoyage et désinfection des lieux augmentant considérablement le budget alloué à l'achat de produits d'entretien : achats de façon massive de gels hydro-alcooliques et de totems pour une installation dans les différents lieux de la collectivité, de produits de désinfection en conformité avec les normes environnementales, d'équipements de protection adaptés pour l'ensemble du personnel.

Dans ce même cadre, l'organisation du travail des agents a été considérablement perturbée. Les agents ont été investis durant cette période, générant à la fois des mouvements sur les différents sites et des modifications des horaires de travail pour s'adapter aux circonstances. Leurs méthodes de travail se sont trouvées modifiées afin de passer d'une méthode d'entretien des lieux à une méthode de désinfection renforcée.

De ce fait, afin de permettre aux agents fortement mobilisés de bénéficier de temps de repos adapté, le service a été contraint de faire appel à une société de nettoyage à la fin du mois d'août sur l'école Louise Michel pour le grand ménage pour permettre l'octroi de jours de congés aux agents.

A l'issue de la période de confinement, la cuisine centrale a également été impactée par une inspection de la DDPP en date du 4 juin 2020, délivrant un avis très satisfaisant sur la chaîne de production alimentaire.

En parallèle, le service a également procédé à une remise en concurrence du marché de la maintenance des matériels chauds et froids.

Sur 2021, la priorité sera portée sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, en prévoyant notamment un service civique au sein de ce service pour développer des actions de sensibilisation dans les écoles. Un montage de projet sur cet axe sera mis en place en concertation avec les attentes de l'équipe municipale.

## Rétrospective 2020

- Afin de garantir la sécurité, dans la continuité de l'amélioration des conditions de travail du personnel et dans un souci de bien être des enfants, la collectivité a investi dans :
  - Achat de mobilier de réfectoire, tables avec un revêtement anti-bruit et des chaises pesant moins de 3 Kg pour 2 écoles (Jules Ferry, Marius Grout primaire)
  - Remplacement des friteuses des écoles Jean de la Fontaine et Pont Callouard
  - Remplacement de plaques électriques des écoles Jules Collet et Pont Callouard
  - Investissement dans 2 chauffe-plats (Jules Ferry et Louise Michel)
- Achat de 4 désinsectiseurs recommandés par la DDPP suite à l'inspection vétérinaire du 04/06/2020
- Poursuite de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans toutes les écoles
- Entreprise de nettoyage sur le mois d'août
- Augmentation de l'enveloppe de produits d'entretien en lien avec la crise sanitaire

## Perspectives 2021

### ❖ Projets récurrents

- Remise en concurrence des marchés des analyses bactériologiques, de l'entretien des bacs à graisse et de la dératisation
- Maintien en 2021 d'une hausse sur les produits d'entretien
- Lutte contre le gaspillage alimentaire en développant des actions au sein du service

### ❖ Projets en phase d'études

- Insonorisation des réfectoires des écoles
- Réfection de la peinture des réfectoires des écoles
- Externalisation du grand ménage d'été

### ❖ Projets à engager

- Achat d'un four et d'une cellule de refroidissement pour la cuisine centrale
- Achat d'un lave-vaisselle à capot glissant pour l'école Jean de la Fontaine
- Remplacement du mobilier de 3 réfectoires maternelles (Charles Perrault, Jean de la Fontaine et Pont Callouard)
- Mise en place de la passerelle entre Fusion et GF Prod

## Budget 2021

|                | Dépenses        | Recettes        |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 605 700€        | <b>700 000€</b> |
| Investissement | 105 500€        |                 |
| <b>Total</b>   | <b>711 200€</b> |                 |

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## Police Municipale

### Contexte

Suite au reclassement d'un agent de Police Judiciaire Adjoint en interne, la collectivité recrute un nouvel agent afin de le remplacer. Le service maintient sa collaboration avec les services de la police nationale, notamment avec le poste de Montivilliers et la cellule rodéo mise en place récemment et s'emploie à assurer une surveillance de proximité au plus près des administrés. Compte tenu des nouvelles actions engagées et envisagées, les demandes de crédits du service augmentent en fonctionnement, notamment suite au rattachement des coûts de maintenance de la vidéo-protection sur le budget.

### Rétrospective 2020

- **La fourrière automobile**

Ce projet a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2019 avec la signature d'une convention entre la Ville de Montivilliers et l'entreprise ADRAH pour la mise en fourrière des véhicules avec un budget estimé à **4 000 €** par an. L'année 2020 a permis d'estimer au plus près les besoins de la commune pour 2021. Des titres de recettes sont émis à l'encontre des propriétaires n'ayant pas récupéré leur véhicule afin de compenser les frais de mise en fourrière.

- **La vidéo-protection**

Le projet d'extension de la vidéo-protection sur la commune a pris effet suite à deux rapports rendus sur les problématiques de petite, moyenne et grande délinquance sur la commune. Cette année, 20 caméras supplémentaires ont été réparties sur trois secteurs avec une enveloppe de **100 000 €**. L'Etat via la DETR et la DSIL ainsi que le Département financent ce projet.

- **La brigade canine**

La brigade canine mise en place en juillet 2019 a fait ses preuves, notamment sur les attroupements et plus encore sur les patrouilles de soirées et de nuits mises en place pour les **Groupes Prioritaires Opérationnels** conjointement avec la police nationale. Le budget 2020 de **2000 €** est inchangé pour 2021.

### Perspectives 2021

- **La vidéo protection**

Le projet de la vidéo-protection de la commune continue. Il concerne le déploiement du système sur plusieurs sites de la commune. Il a été intégré au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sous l'opération 10112. Une enveloppe de **130 000 €** d'investissement, gérée par le service de la Commande publique, est réservée afin de pouvoir étendre les périmètres en 2021. Les coûts de fonctionnement sont, quant à eux, rattachés au service de Police municipale avec un montant estimé à **10 000 €** par an.

- **Lieu de stockage des objets trouvés**

La police municipale assure la gestion des objets trouvés sur la commune (arrêté municipal M\_A2019\_1). Depuis 2019, les découvertes de vélos, trottinettes et autres objets encombrants sont en augmentation. C'est pour cela que l'acquisition d'un conteneur positionné sur le parking sécurisé du poste de police municipale s'avère indispensable.

- **La brigade canine**

Les frais de fonctionnement de la brigade canine représentent 2 000 € par an. Ce montant comprend l'alimentation, le suivi vétérinaire, la formation et le petit matériel du chien.

- **La fourrière automobile**

L'année 2020 a été une année test pour la fourrière automobile. L'enveloppe globale doit être réévaluée à 6 500 € pour 2021.

### Budget 2021

|                | Dépenses        | Recettes        |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 27 670 €        | 600 €           |
| Investissement | 22 400 €        | 49 672 €        |
| <b>Total</b>   | <b>50 070 €</b> | <b>50 272 €</b> |

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

### **Département Attractivité Service Environnement, Santé, Prévention et Cadre de Vie**

#### **Contexte**

Comme l'ensemble des services municipaux, les projets ont été impactés et certains ont dû être modifiés ou reportés avec la crise sanitaire.

Sur le second semestre 2020, le service s'est vu renforcé avec la reprise et l'arrivée de nouvelles missions :

- le renfort d'un chargé de mission « Développement Durable »,
- la création d'une Brigade environnement, proximité, tranquillité publique,
- le renforcement du suivi de la vie associative avec le rattachement de la gestion des salles municipales.

#### **Rétrospective 2020**

##### **DEVELOPPEMENT DURABLE sur le second semestre**

- Pilotage et animation de la Semaine Européenne du Développement Durable,
- Formation « La Fresque du Climat »,
- Animation de l'Atelier citoyen Verger du parc Georges Brassens et mise en place d'un temps fort autour de la plantation du verger.

##### **PREVENTION**

- Animation du CLSPD et déclinaison d'un projet global de prévention en direction de l'enfance, de la jeunesse et des familles sur l'ensemble du territoire,
- Mise en place de la veille éducative (suivi de l'absentéisme scolaire et des situations préoccupantes) qui a perduré même pendant la période de confinement,
- Participation aux GPO (Groupe de partenariat opérationnel) concernant les problématiques repérées sur le territoire,
- Projets de prévention sur le territoire : projet street 'art avec public jeunes.

##### **POLITIQUE DE LA VILLE ET VIE DES QUARTIERS**

- Suivi Politique de la Ville avec le GIP (projets communaux et intercommunaux),

##### **VIE ASSOCIATIVE**

- Pilotage et suivi des associations.
- Regroupement du suivi des associations sur le service (suivi des subventions, gestion des salles municipales)
- Accompagnement des associations (appels à projets, dispositifs mis en place avec la crise sanitaire).

#### **Perspectives 2021**

##### **❖ Projets récurrents**

Mise en place de la Semaine du Développement Durable

Suivi du CLSPD et du projet global de prévention

Suivi de la Politique de la Ville et Vie des quartiers

Suivi de la Vie associative

##### **❖ Projets à engager**

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Montivilliers « Ville exemplaire »,
- Sensibilisations en direction des scolaires et du grand public
- Potagers urbains.

**PREVENTION**

- Mise en place du Conseil pour les Droits et les Devoirs de Familles
- Mise en place des comités de veille dans le cadre du CLSPD (Violences Intrafamiliales, Prévention jeunes, Tranquillité Publique)
- Constitution et mise en place de la Brigade Environnement, proximité, Tranquillité Publique

**VIE ASSOCIATIVE**

- Redéfinition des critères d’attribution des subventions,
- Mise en place d’un budget analytique concernant les subventions,

**POLITIQUE DE LA VILLE**

- Forum des acteurs communaux et intercommunaux avec le GIP

|                    |
|--------------------|
| <b>Budget 2021</b> |
|--------------------|

|                | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 41 600 €        | 22 000 €        |
| Investissement | 13 350€         |                 |
| <b>Total</b>   | <b>54 950 €</b> | <b>22 000 €</b> |

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## Département Attractivité

### Service Environnement, Santé, Prévention et Cadre de Vie

#### CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN

#### Contexte

Le contrat de projet du CSJM est structuré autour d'une mission d'animation globale et de 3 axes.

##### L'animation globale :

- Un lieu d'animation ouvert à tous qui s'adresse à l'ensemble de la population du quartier et plus sans distinction d'âge, de sexe, d'origine sociale ou géographique.
- L'accueil d'associations, de services hébergés, de groupes constitués pour favoriser le développement social local et la proximité des services aux habitants et usagers.
- Un lieu d'échanges, de rencontres, d'informations qui favorise le travail de lien social avec les habitants, les usagers, les services accueillis, les associations, les partenaires et les bénévoles.
- Le travail partenarial, pilier incontournable de la réussite et de l'efficacité des actions développées au centre social. Il garantit la continuité et la cohérence des actions sur le territoire.
- L'implication des habitants dans les actions et la vie du centre social (conseil de maison, bénévolat...)
- La participation aux projets politiques de la ville, et notamment la promotion du développement durable

##### Et les 3 Axes :

L'Axe 1 : Favoriser la participation et l'implication collective des habitants dans la vie sociale.

L'Axe 2 : Impulser une animation dynamique repérée sur le territoire.

L'Axe 3 : Soutenir et accompagner les habitants et les familles dans leur quotidien.

#### Rétrospective 2020

- Contrat de projet animation globale et collective famille (prestations de service CAF)
- Soutien à la parentalité (appel à projet subventionné : REAAP, GIP et Département 76)
- ❖ Maintien des liens sociaux des séniors (appel à projet subventionné : Département 76)
- ❖ Dispositif CLAS (CAF)
- Restauration des liens hors les murs (appel à projet CAF paru après le confinement)
- Fond d'initiatives habitants (CAF)

#### Perspectives 2021

##### ❖ Projets récurrents

- Contrat de projet animation globale et collective famille
- Soutien à la parentalité
- Maintien des liens sociaux des séniors
- CLAS

##### ❖ Projets à engager

- Faîtes de la musique

#### Budget 2021

|                | Dépenses        | Recettes        |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 16 980 €        | 80 022 €        |
| Investissement | 3 800 €         |                 |
| <b>Total</b>   | <b>20 780 €</b> | <b>80 022 €</b> |

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## Département Attractivité du territoire Service Bibliothèque

### Contexte

Trois sites : BM Condorcet, Espace lecture Jean Moulin et Coin lecture – Maison de quartier La Coudraie.

L'objectif est de maintenir un accueil du public de qualité et des missions de lecture publique en fonction de l'évolution de l'organigramme. Cela passe par des actions culturelles et d'éducation, de la médiation et une offre documentaire adaptée, entre autres l'accès aux ressources et supports numériques.

### Rétrospective 2020 au 1<sup>er</sup> octobre

- Section fonctionnement

Missions de lecture publique : fréquentation de 6 635 usagers avec 53 655 prêts de documents avec action « lectures à emporter » post confinement de fin mai au 1<sup>er</sup> septembre.

Actions menées auprès de 1 470 élèves, 325 tout-petits et 140 seniors.

Offre numérique : presse Cafeyn Le Kiosk (1 130 consultations) – liseuses/livres numériques : 23/116 prêts.

Action culturelle : 986 participants/visiteurs aux diverses animations (rencontres d'auteurs, expositions, spectacles, conteurs, ateliers créatifs et lectures), événements culturels (Journées européennes du Patrimoine, Nuit de la lecture). Lire, jouer et inventer à la Belle étoile (évaluation prévue le 16 octobre).

Le Jury du jeune lecteur en partenariat avec l'Association A livre ouvert auprès de 2 146 élèves avec trois rencontres d'auteurs/illustrateurs de littérature jeunesse.

Lecture dans les quartiers Belle-Etoile, Coudraie-Murets : reçu subvention du GIP/COVAH de 4 900 € FRAB (Fonds Restauration Acquisition Bibliothèque) pour le fonds patrimonial : reçu 1 607 €

### Perspectives 2021

- Section investissement :  
Mobilier : fauteuils prévention TMS pour les agents - amélioration confort assises public (5 750 €)
- Section fonctionnement

Missions de lecture publique : maintenir une offre documentaire pluridisciplinaire et réactualisée (42 682 €)

et renforcer la médiation autour des supports et ressources numériques (liseuses, tablettes, livres numériques).

Restauration de documents patrimoniaux (2 700 €)

Action culturelle :

participation à la Nuit de la lecture, aux Journées européennes du Patrimoine et projets transversaux ; conteurs et rencontres d'auteurs, ateliers créatifs et mise en place d'expositions (4 700 €)

- Projet :

Finaliser le projet d'établissement avec l'objectif de rénovation des espaces, entre autres.

Lecture dans les quartiers Belle-Etoile, Coudraie-Murets : subvention de 4900 € du GIP/COVAH

### Budget 2021 appliqué moins 1,5 %

|                | Dépenses        | Recettes                        |
|----------------|-----------------|---------------------------------|
| Fonctionnement | 58 648 €        | 2 000 € (régie) – 4 900 € (GIP) |
| Investissement | 5 750 €         | 0                               |
| <b>Total</b>   | <b>64 398 €</b> | <b>6 900 €</b>                  |

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

## **Département Attractivité**

### **Service Manifestations Publiques Budget principal - sous fonction 33/ Programmation culturelle**

#### **Contexte**

Ce budget permet de mettre en place toutes les propositions de manifestations gratuites, sans coût d'entrée pour l'utilisateur. Ainsi, le grand concert gratuit place Abbé Pierre, le bal du 13 juillet, les spectacles offerts aux scolaires, le carnaval des familles ....sont construits à partir de ce budget.

#### **Rétrospective 2020**

Le budget 2020 n'a pas été réalisé ou que très partiellement. L'ensemble des manifestations gratuites ont été annulées à cause de la crise sanitaire. Ce budget a permis de mettre en place le projet « Monti'spectacle en bas de chez moi », soit 10 502 €

Le marché de Noël qui a été réattribué au service Manifestations publiques devrait se tenir en décembre 2020 pour une dépense de 40 000€.

#### **Perspectives 2021**

##### **❖ Projets récurrents**

- Fête de la musique, 14 juillet, Marché de Noël, vide grenier, carnaval, spectacles pour les écoles primaires et maternelles de la ville,...

##### **❖ Projets en phase d'études**

Le fonctionnement et la mise en place d'un tiers lieu sera à l'ordre du jour. Les projets microfolie, parking day pourraient venir alimenter la réflexion sur le tiers lieu.

##### **❖ Projets à engager**

- Le projet « A plus dans le bus » autour de la musique électro et les cultures urbaines en collaboration avec les services jeunesse et sport. Cette manifestation devait se dérouler en juillet 2020 dans le quartier de la belle étoile et a été reporté pour 2021.
- Monti'spetcacle en bas de chez moi sera reconduit durant l'été 2021.
- Microfolie, parking day seront de nouvelles actions à engager à la rentrée de septembre 2021
- Un repair café sera mis en place avec le vide grenier.

#### **Budget 2021**

|                | <b>Dépenses</b>  |
|----------------|------------------|
| Fonctionnement | 116 300 €        |
| Investissement |                  |
| <b>Total</b>   | <b>116 300 €</b> |

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

## **Département Attractivité**

### **Service Manifestations Publiques**

#### **Budget principal - sous fonction 30/ Salle Michel Vallery**

#### **Contexte**

Ce budget est attaché à la salle Michel Vallery, à des frais annexes de programmation et /ou de fonctionnement de la salle. Il permet également de mettre en place des dispositifs légers d'animation, des expositions par exemple dans le hall d'accueil de la salle.

#### **Rétrospective 2020**

Utilisation de ce budget a été gelée dès mars 2020 à cause de la crise sanitaire.

#### **Perspectives 2021**

#### **❖ Projets à engager**

En 2021, la Ville souhaite mettre en place un projet Micro-Folie qui s'articule autour d'un Musée numérique. C'est une Plateforme culturelle au service des territoires, dont l'objectif est de créer un espace multiple d'activités accessible et chaleureux au sein d'un lieu spécifiquement dédié ou d'un lieu culturel déjà existant. Une demande d'investissement est formulée afin de :

- financer la partie son/videoprojection du projet Microfolie
- Assurer le renouvellement du parc matériel technique de la salle
- Faire l'acquisition d'une machine à laver

Une exposition participative est également prévue en 2021, « Copie qu'on forme ».

#### **Budget 2021**

|                | <b>Dépenses</b> |
|----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 10 600 €        |
| Investissement | 25 000 €        |
| <b>Total</b>   | <b>35 600 €</b> |

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

## **Département Attractivité Service Manifestations Publiques Maison des arts /sous fonction 311**

### **Contexte**

Structure municipale d'enseignements artistiques, la maison des arts se déploie essentiellement autour de 3 disciplines artistiques : la danse, le théâtre et la musique.

Une responsable de secteur pilote la structure depuis près de 2 ans.

16 enseignants interviennent entre 2 et 17 heures par semaine en fonction de leurs disciplines.

### **Rétrospective 2020**

L'année 2020 a été marquée par la suspension des enseignements artistiques durant près de 9 semaines. Cette suspension des cours a été palliée en partie par des propositions alternatives de cours en ligne pour les enseignants dotés de matériel. Mais a également fait l'objet d'un remboursement auprès d'une partie des usagers, s'élevant à **21 334 €**, soit 28 % de la recette totale des inscriptions de l'année 2019/2020 (75 853 €).

Pour un traitement égalitaire des usagers, les modalités de calculs des tarifs de la Maison des arts se sont calquées sur celles utilisées par le service jeunesse pour la cantine notamment. Ce qui devrait faire baisser de 20% les recettes de la Maison des arts.

Pour la première fois, une pré-rentrée « porte ouverte » début septembre 2020 a été l'occasion de faire découvrir à des usagers une large palette de cours enseignés à la maison des arts.

### **Perspectives 2021**

#### ❖ **Projets récurrents**

- Enseignements artistiques accueillant près de 400 usagers

#### ❖ **Projets en phase d'études**

- Ouvrir sur d'autres type d'enseignements

#### ❖ **Projets à engager**

- Expérimenter des stages durant les vacances scolaires, en s'appuyant sur la sous fonction 312
- Installer et utiliser le nouveau logiciel de gestion de la MDA.
- Renforcer la signalétique de la MDA afin qu'elle soit mieux repérée en ville par les personnes
- Investir dans le parc instrumental de la Maison des Arts

### **Budget 2021**

|                | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b>                   |
|----------------|-----------------|-----------------------------------|
| Fonctionnement | 20 440 €        | 2 000 € subventions               |
|                |                 | 56 000 € - frais inscriptions MDA |
| Investissement | 7 000 €         |                                   |
| <b>Total</b>   | <b>27 440 €</b> | <b>58 000€</b>                    |

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## Département Attractivité Service Manifestations Publiques Ateliers artistiques /sous fonction 312

### Contexte

Ce budget permet de mettre en place des actions artistiques et culturelles dans les établissements scolaires de la ville de Montivilliers. D'autres groupes constitués comme les centres sociaux, les résidences de personnes âgées font désormais partie des personnes à qui s'adressent ces ateliers artistiques. La finalité de ces ateliers :

- Permettre de se constituer une culture personnelle riche et cohérente
- Développer et renforcer la pratique artistique
- Permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation des lieux culturels

### Rétrospective 2020

En 2020, des ateliers artistiques et culturels ont été proposés à tous les établissements élémentaires de la commune. Ci-dessous le tableau récapitulatif :

| Nombre d'écoles participantes      | Nombres de classes participantes       | Nombre d'ateliers | Nombre d'heures d'ateliers | Nombre d'intervenants |
|------------------------------------|--|-------------------|----------------------------|-----------------------|
| 12 écoles sur 13<br>+ La Parentèle | 52 classes sur 67<br>+ 1 cl. Parentèle | 25                | 437h                       | 17                    |

Ces ateliers sont animés par des artistes intervenants extérieur, mais également par le service patrimoine, par les professeurs de l'école de musique, etc.

L'exercice 2020 n'a pas permis de développer ces ateliers artistiques en direction des établissements scolaires. 15 280€ ont été payés aux intervenants qui n'ont pas pu assurer les ateliers auprès des établissements scolaires.

### Perspectives 2021

#### ❖ Projets récurrents

Poursuivre les propositions d'ateliers auprès des établissements scolaires.

#### ❖ Projets en phase d'études

Mettre en place des stages de pratiques artistiques pendant les vacances scolaires sur des esthétiques non enseignées à la Maison des Arts.

#### ❖ Projets à engager

- Un projet de fresque sur le pignon de l'école Victor Hugo reporté en 2020 sera mis en place en juillet 2021.
- Le dispositif MicroFolie sera proposé entre autre aux écoles de la ville de Montivilliers.
- Un projet d'artiste ( auteur de science fiction) associé est en cours. Il interviendrait dans les collèges, lycées, RPA, centres sociaux et dans la saison culturelle 2021/2022.

### Budget 2020

|                | Dépenses        | Recettes                      |
|----------------|-----------------|-------------------------------|
| Fonctionnement | 42 800 €        | 7 000 € ( subvention/mécénat) |
| Investissement |                 |                               |
| <b>Total</b>   | <b>42 800 €</b> | <b>7 000€</b>                 |

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

### **Département Attractivité du Territoire**

### **Service Patrimoine culturel et tourisme**

### **Fonction 322 Cœur d'Abbayes**

#### **Contexte**

Cette fonction concerne les animations ayant pour sujet l'Abbaye, sa scénographie, et l'histoire de la ville.

Depuis le sinistre entraînant la fermeture du site, le service Patrimoine assure toujours ses animations et ateliers scolaires dans les parties accessibles et hors les murs de l'Abbaye.

#### **Rétrospective 2020**

- La haute saison des ateliers scolaires a été arrêtée en raison de la crise sanitaire.
- Les ateliers pédagogiques en classe se sont développés, selon la formule des « mallettes pédagogiques »
- Une nouvelle thématique a été abordée dans le cadre du festival régional : l'Impressionnisme
- Un atelier créatif à destination des adolescents a été porté par l'AMISC, dans le cadre du festival Normandie Impressionniste piloté par le service Patrimoine.
- Une animation sur le thème Harry Potter a été créée par le service Patrimoine, pour les enfants du CSJM.
- Les accueils de groupe pour les visites guidées sont maintenus.

#### **Perspectives 2021**

##### **❖ Projets récurrents**

- Animations du patrimoine : Dimanches du Patrimoine
- Visites de groupes et ateliers scolaires
- Vacation / gardiennage en raison de la réouverture partielle (réfectoire gothique et exposition)

##### **❖ Projets en phase d'études**

- Augmentation de la qualité des supports pédagogiques confiés aux élèves lors des ateliers : + ludiques et + résistants
- Proposer des ateliers ludiques pour centre aéré et autres animations (Cluedo)
- Un achat d'équipements de sonorisation mobile (micro + enceintes) pour les animations et les vernissages des expositions sera impacté sur cette fonction.
- Valorisation du cloître par la médiation et les travaux à entreprendre.
- Repenser l'image du site par le changement de la signalétique via totems dans la ville

#### **Budget 2021**

|                | <b>Dépenses</b>    | <b>Recettes</b>   |
|----------------|--------------------|-------------------|
| Fonctionnement | 15 295,00 €        | 4 500,00 €        |
| Investissement | 23 500,00 €        | 0,00 €            |
| <b>Total</b>   | <b>38 795,00 €</b> | <b>4 500,00 €</b> |

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

### Département Attractivité du Territoire Service Patrimoine culturel et tourisme Fonction 324 : Monuments historiques

#### Contexte

Abbaye : le sinistre survenu le 22 janvier 2018 au sein de l'Abbaye a conduit à la fermeture totale du site au public. Malgré une réouverture partielle, la majorité de l'abbaye reste fermée le temps de l'étude du sinistre et de la réalisation des travaux de réparation.

#### Rétrospective 2020

Abbaye :

- Le projet de travaux à conduire au niveau de l'aile sud a été chiffré et présenté en Bureau d'Adjoints (juin 2020)
- Traitement des piliers bois de cloître à l'huile de lin réalisé (septembre 2020)
- Nettoyage de la Tour lanterne : pose pics et grillage anti pigeons

Eglise abbatiale :

- Tableaux : subvention du Département accordée, départ des tableaux restants pour restauration
- Sinistre au niveau de la chapelle de la Vierge – collatéral nord

#### Perspectives 2021

##### ❖ Projets récurrents

- Entretien et maintenance des monuments historiques

##### ❖ Projets en phase d'études

- Etude aménagement du sol du cloître – en interne selon accord DRAC
- Restauration aile sud (suite au sinistre du 22 janvier 2018)
- Convention Ville/Paroisse pour aide à l'entretien de l'église.

##### ❖ Projets à engager

- Restauration de tableaux : restauration d'un tableau non protégé – expertise deux tableaux protégés
- Réparation vitraux réfectoire gothique et étage côté cour saint Philibert
- Remplacement des luminaires pour passage en led
- Etude diagnostique de l'église abbatiale

#### Budget 2021

|                | Dépenses*          |
|----------------|--------------------|
| Fonctionnement | 5 000,00 €         |
| Investissement | 10 000,00 €        |
| <b>Total</b>   | <b>15 000,00 €</b> |

\*dépenses gérées par le service Patrimoine culturel et Tourisme

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

### Département Attractivité du Territoire Service Patrimoine culturel et tourisme Fonction 324.2 Patrimoine et Tourisme

#### Contexte

Cette fonction concerne les animations autour du patrimoine s'inscrivant dans une démarche de mise en valeur touristique des sites patrimoniaux et de la ville. Depuis le mois de mai 2019, l'ouverture partielle du site a permis de reprogrammer des manifestations au sein même de l'abbaye.

#### Rétrospective 2020

Le confinement a entraîné l'annulation d'une exposition, de Pierres en Lumière, d'animations jeune public.

Les animations ont très vite repris après le confinement. Durant l'été, l'exposition et le cloître ont accueilli 3121 visiteurs, les animations programmées (visites, escape game...) ont comptabilisé 249 participants.

Les Journées Européennes du Patrimoine ont été maintenues suivant le protocole sanitaire à respecter, sur 8 points d'accueil dans la Ville.

#### Perspectives 2021

##### ❖ Projets récurrents

- Animations du patrimoine : animations famille
- Participation aux événements régionaux/nationaux autour du patrimoine : Nuit du Tourisme, Journées européennes du Patrimoine, Pierres en lumière
- Animation tendances
- Lire à l'abbaye
- Visites guidées estivales

##### ❖ Projets en phase d'études

- Installations touristiques
- Report du projet Pierres en lumières
- Continuation d'une programmation d'été
- Opérations en lien avec la politique mémorielle

#### Budget 2021

|                | Dépenses           |
|----------------|--------------------|
| Fonctionnement | 45 700,00 €        |
| Investissement | 6 000,00 €         |
| <b>Total</b>   | <b>51 700,00 €</b> |

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## Département Attractivité du Territoire

### Service Patrimoine culturel et tourisme

#### Fonction 324.3 Expositions

#### Contexte

Le service patrimoine culturel et tourisme est chargé de l'organisation des expositions depuis la réouverture partielle de l'abbaye le 4 mai 2019. L'organisation des expositions était auparavant gérée par le service des Manifestations Publiques.

#### Rétrospective 2020

- 5 expositions dans le réfectoire gothique de février à décembre
- 1 exposition a été annulée en raison de la crise sanitaire
- 3330 visiteurs (chiffre du 08/09/2020)
- Validation du calendrier des expositions par la commission (jusqu'en septembre 2020)

#### Perspectives 2021

##### ❖ Projets récurrents

7 expositions prévues sur l'année

Animations autour d'une exposition auprès des scolaires, assurées par un artiste

##### ❖ Projets exceptionnels

Report de l'exposition annulée en 2020 sur l'été 2021

Augmentation de la fréquence et de la qualité des actions de communication sur les expositions, avec une valorisation hors saison.

#### Budget 2021

|                | Dépenses           |
|----------------|--------------------|
| Fonctionnement | 14 450,00 €        |
| Investissement | 0,00 €             |
| <b>Total</b>   | <b>14 450,00 €</b> |

\*aucune recette possible : réfectoire gothique en entrée libre (au 07/09/20 : 3330 visiteurs depuis 08/02)

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

### Département Attractivité du Territoire Service Développement Territorial et Commercial Budget Principal – Action économique

#### Contexte

L'action économique se porte sur la dynamisation du commerce de proximité et des marchés hebdomadaires (fonction 91).

Les différents partenariats mis en place sont également développés et maintenus (fonction 90).

#### Rétrospective 2020

Concernant les marchés, aucune animation n'a pu être établie en 2020, pour les raisons sanitaires (COVID 19). De même, le confinement a eu pour impact de baisser les recettes liées aux redevances perçues lors des marchés.

Pour ce qui concerne le Développement Economique, les partenariats engagés ont été reconduits : Unions commerciales, Association Centre-Ville en Mouvement, Fondation du Patrimoine.

#### Perspectives 2021

##### ❖ Projets récurrents

- Les partenariats sous forme d'adhésion : Centre-Ville en Mouvement (700 €) et Fondation du Patrimoine (600 €)
- Les partenariats sous forme de convention : Unions Commerciales (6 000 €)
- Pérenniser le programme d'animations du marché hebdomadaire du jeudi (Centre-ville) et l'étendre au marché hebdomadaire du mardi (Belle-Etoile) (3 000 €)
- Prélèvement de la Taxe Locale sur la Publicité et les Enseignes (TLPE). Cependant, la crise sanitaire a amené la Ville à exonérer partiellement la TLPE
- Encaissement des recettes liées aux différents marchés.

##### ❖ Projets à engager

- Réaliser une étude pour redéployer le marché hebdomadaire du jeudi, avec une partie en interne et une partie externalisée pour un coût estimé à 10 000 €

#### Budget 2021

|                | Dépenses        | Recettes         |
|----------------|-----------------|------------------|
| Fonctionnement | 24 100 €        | 109 000 €        |
| Investissement |                 |                  |
| <b>Total</b>   | <b>24 100 €</b> | <b>109 000 €</b> |

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

### Département Attractivité du Territoire Service Développement Territorial et Commercial Budget Principal – Action Foncière

#### Contexte

L'action foncière porte sur une démarche de mise en vente par la Ville de son Patrimoine bâti afin de favoriser l'émergence de projets structurants sur le territoire en optimisant les biens dont elle n'a pas l'utilité.

Elle porte également sur l'entretien, la mise en valeur du Patrimoine ne pouvant être cédé et trouve un usage à ces derniers (occupation par une association, mise en location à des particuliers...).

#### Rétrospective 2020

En 2020, poursuites des orientations du COPIL « Bâtiments Vacants » et gestion de l'ensemble du parc privé de la Ville.

Mise à jour des informations foncières : diagnostics, bornages, actes de propriété, conventions, servitudes...

Pour les terrains, des cessions d'emprise foncière de type « délaissés » ont été réalisées.

Un travail a également été poursuivi pour réduire le nombre de loyers impayés et une méthode commune avec la trésorerie.

L'organisation administrative des baux des jardins de la sente des rivières (bâti et non bâti).

#### Perspectives 2021

##### ❖ Projets récurrents

- Cessions / mise en location entraînant des frais de diagnostics et géomètres
- Entretien du patrimoine bâti de la Ville
- Nouveaux loyers générés par la location des jardins de la sente des rivières.

##### ❖ Projets à engager

- Entretien des jardins de la sente des rivières.
- Concrétisation de plusieurs cessions bâties et non bâties.
- Structuration d'une stratégie foncière des terrains nus Ville.

#### Budget 2021

|                | Dépenses           | Recettes             |
|----------------|--------------------|----------------------|
| Fonctionnement | 51 000,00 €        | Loyers 82 325,02 €   |
| Investissement | 30 000,00 €        | Cession 185 712,00 € |
| <b>Total</b>   | <b>81 000,00 €</b> | <b>268 037,02 €</b>  |

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

### Département Attractivité du Territoire Service Développement Territorial et Commercial Budget principal – Démographie médicale

#### Contexte

Le budget principal « Démographie médicale » porte le projet d'équipement du type « Pôle santé » en centre-ville afin de proposer des solutions d'installation aux professionnels de santé dans le centre-ville.

#### Perspectives 2021

Plusieurs bâtiments sont susceptibles d'être pressenti pour ce type d'équipement. Etant donné un plan de charge important et des équipements insuffisants en interne, il est préférable de faire appel à un prestataire extérieur (géomètre) afin de compléter et d'affiner les plans de coupe intérieurs détenus par les Services techniques, étant donné les différents dénivelés dans le bâtiment.

Pour l'année 2021 il est proposé :

- La prise en charge par un géomètre des Plans de façades - plans de coupe - plans intérieurs pour un montant estimé à 5 000 €.
- Dans l'objectif d'un Appel à projets ou d'une rénovation par la ville, il devra être effectué des diagnostics pour la rénovation du bâtiment. Ces derniers porteront le plomb, l'amiante, l'électricité, le DPE – Insecticide - Fongicide + diagnostic structurel et pose dépose/pose = 20 000 €
- L'intervention des collectivités territoriales sur le cadre de vie et les conditions matérielles d'accueil sur leurs territoires est déterminante. Dans ce contexte, il est proposé d'allouer un budget à l'accompagnement de recherche de logements grâce à des sociétés de relocation pour un montant estimé à 2 500 €.
- Un budget de 1 500 € pourra aussi être alloué pour la prise en charge des frais de restauration dans le cadre de rencontres avec des professionnels de santé.
- Au titre de frais d'insertion dans le cadre d'un appel à projets il est prévu des frais d'insertion pour un montant de 2 000 €
- Un budget de 5 000 € TTC est également sollicité pour la communication autour de ce projet (cf. : budget communication)
- La recette de 1€ (symbolique) liée à la vente du terrain de la piste aux étoiles pour un pôle santé sera imputée sur ce budget.

#### Budget 2021

|                | Dépenses        | Recettes   |
|----------------|-----------------|------------|
| Fonctionnement | 29 000 €        |            |
| Investissement | 2 000 €         | 1 €        |
| <b>Total</b>   | <b>31 000 €</b> | <b>1 €</b> |

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

## **Département Attractivité du Territoire**

### **Service Développement Territorial et Commercial**

#### **Budget Principal – Aménagement Urbain Durable**

#### **Contexte**

Suite à la réalisation d'une étude exploratoire autour de la réflexion et de la stratégie de redynamisation de Montivilliers réalisée par l'AURH en octobre 2018, l'équipe Municipale a souhaité impulser en 2019 le projet de redynamisation de la Ville « Montivilliers 2018-2028, une ville à échelle humaine ».

En 2019, la compétence relevant de l'aménagement des espaces publics a été transférée à la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole.

Le budget Aménagement Urbain Durable communal comprend donc : les études, médiations et animations liés à l'aménagement urbain.

#### **Rétrospective 2020**

En 2020, la stratégie de redynamisation a été réinterrogée, aucun budget n'a donc été exécuté.

#### **Perspectives 2021**

Pour l'année de 2021, il est proposé :

- De débuter la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale. Ainsi un volet Animation pour la Phase 1 d'un montant estimé à 7 200 € TTC est demandé, ainsi que 18 000 € TTC pour l'inventaire faunistique et floristique et la cartographie de cet Atlas de la Biodiversité Communale. Une 3<sup>ème</sup> phase d'animation sera à prévoir en 2022 pour achever cette étude. Un budget de 1 800 € TTC est également sollicité pour la communication autour de cette étude (cf. : budget communication) ;
- D'organiser une résidence d'architectes sur le territoire communal en partenariat avec Le Forum, la Maison de l'Architecture de Normandie pour cela une convention doit être mise en place, une cotisation de 5 000 € TTC est demandée à la Ville. Dans ce cadre, la Ville prendra à sa charge : la restauration, l'hébergement et l'accès internet des résidents pour un total de 3 780 € TTC.
- De réaliser une étude prospective sur le devenir des résidences autonomie, coût estimé 40 000 € TTC.

#### **Budget 2021**

|                | <b>Dépenses</b>     |
|----------------|---------------------|
| Fonctionnement | 33 980 € TTC        |
| Investissement |                     |
| <b>Total</b>   | <b>33 980 € TTC</b> |

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

### Département Attractivité du Territoire Service Développement Territorial et Commercial (Opération « Requalification des abords des Hallettes - 10851)

#### Contexte

Le projet de requalification des abords des Hallettes concerne les travaux sur l'espace public de la rue Henry Lemonnier, le Place du Docteur Chevallier, le rue René Coty (entre la rue Gambetta et la rue du Docteur Bonnet) et la rue Gambetta (partie non piétonne).

#### Rétrospective 2020

Courant 2020 :

- En fin d'année 2019, la ville a souhaité résilier le maître d'œuvre à la suite de plusieurs litiges, à travers la mise en place d'un protocole d'accord transactionnel. En mars 2020 les parties se sont mis d'accord sur le paiement de la somme de 14 109.68 € TTC ;
- La réalisation des travaux, la réception du chantier et la rémunération du SPS ont entraîné une dépense de 359 554.65 € TTC ;
- La pose de la statue a entraîné la rémunération de l'artiste conformément à son contrat et a entraîné une dépense de 8 274.20 € TTC sur l'année 2020 ;
- L'inauguration de la statue, ainsi que la mise en place de plaques explicatives au pied de la statue et le remplacement d'une des plaques ayant été cassée ont entraîné une dépense de 1 633.21 € TTC

De plus, des subventions à hauteur de 798 158,82 € TTC ont été accordées dans le cadre du projet des abords des Hallettes. Sur l'année 2020, 358 917 € ont été perçu par la Ville.

#### Perspectives 2021

Pas de dépense à prévoir pour 2021.

La Ville doit percevoir 259 925.99 € TTC correspondants aux subventions restantes.

#### Budget 2021

|                | Dépenses       | Recettes                |
|----------------|----------------|-------------------------|
| Fonctionnement |                |                         |
| Investissement | 0 € TTC        | 259 925.99 € TTC        |
| <b>Total</b>   | <b>0 € TTC</b> | <b>259 925.99 € TTC</b> |

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## Département Administration Générale

### Contexte

Le service administration générale est en charge, depuis septembre 2019, des manifestations patriotiques de la ville de Montivilliers (19 mars 1962 / 8 mai 1945/ 14 juillet 1789 / 10 septembre 1944 / 11 novembre 1918) auxquelles il faut ajouter des événements ponctuels (ex : venue ambassadeur, fête de la sainte barbe...) auparavant gérés par le service manifestations publiques. Une réorganisation du service pourra avoir lieu en 2021 et avec un impact sur le budget du service.

### Rétrospective 2020

L'année 2020 a été marquée par le rattrapage du registre des délibérations de 2015 à 2018, obligation réglementaire.

Du fait de la crise sanitaire du COVID-19, l'ensemble des moments conviviaux en lien avec les manifestations patriotiques ont été annulés.

### Perspectives 2021

Des besoins supplémentaires ont été identifiés pour la tenue des Conseils Municipaux, il est envisagé de réaliser la retranscription manuscrite des conseils municipaux par un prestataire extérieur à compter de septembre 2020.

La direction générale a également adapté son budget aux évolutions de son activité, notamment pour le pavoisement de la ville lors des cérémonies patriotiques.

#### ❖ Projets récurrents

- Manifestations patriotiques
- Réceptions et cérémonies diverses
- Séminaire des cadres
- Activités liées à la Direction Générale

#### ❖ Projets en phase d'études

- Retranscription manuscrites des conseils municipaux

### Budget 2021

|                | Dépenses        |
|----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 12 860 €        |
| Investissement |                 |
| <b>Total</b>   | <b>12 860 €</b> |

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021****Département Services à la Population  
Service Accueil, État-Civil et Élections****Contexte**

Le service accueil et état-civil a connu une activité partiellement impactée par la crise de la COVID-19. Durant le confinement, certaines activités ont été maintenues (antenne Monod et Mairie) notamment pour assurer les démarches liées aux naissances et décès. D'autres activités ont été suspendues, telles que les instructions de demandes de titres d'identité.

Les tableaux de bord des activités sont donc par conséquent impactés en terme de volumétrie. Ces éléments devront être intégrés lors de toute analyse statistique.

Compte-tenu du positionnement de l'hôpital Monod sur le territoire communal, l'activité du service est majoritairement à caractère intercommunale. Une dotation intercommunale annuelle à hauteur d'environ 80 000€ existait depuis l'ouverture de l'antenne Monod. Cette dotation a été englobée en 2020 dans la DSC générale de la Ville pour compenser partiellement cette situation.

**Rétrospective 2020****Points saillants de l'année 2020**

- Organisation du scrutin des élections municipales le 15 mars 2020
- Migration vers une version plus performante du logiciel métier état-civil « Mélodie » entre mai et septembre 2020
- Délocalisation en mairie durant 3 semaines en août 2020 de l'antenne Monod (tension sur les effectifs)
- Adaptation de l'organisation et des horaires de l'hôtel de ville et du service état civil depuis le confinement (midi & samedis matin).
- Report du temps fort des agents d'accueil suite à la crise de la Covid-19

**Effectifs**

- 1 agent est en congé maladie longue durée depuis 2018. Il n'est numériquement plus remplacé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020
- 1 agent a bénéficié d'une mobilité interne en janvier 2020 : numériquement remplacé en mars 2020.
- 2 agents sont partis à la retraite en 2020 (avril et octobre) : 1 agent n'a pas été remplacé à ce jour.
- 2 agents ont connu un arrêt maladie de plusieurs semaines consécutives : ils n'ont pas été remplacés durant leur absence (impact constaté sur l'organisation).
- 1 agent n'a pas été titularisé à la suite de sa période de stage – remplacé numériquement en octobre 2020.

**Perspectives 2021****Projets récurrents**

- Gestion des effectifs : l'effectif actuel ne permet pas de garantir en permanence un niveau de service et une qualité de service conformes aux attentes
- Gestion des listes électorales : élections départementales et régionales (mars 2021) - à confirmer

**Projets en phase d'études**

- Migration vers une nouvelle version du logiciel élections (SOPRANO) : prise en main par les agents en 2021 sous réserve que ce projet soit validé au BP 2021
- Projet « accueil » des services municipaux à relancer (suite confinement) en lien avec les agents exerçant les métiers de l'accueil du public mais également la stratégie de l'équipe municipale relative à une démarche qualité de service (cf. ROB HSCT). Intégration des différentes facettes de la thématique (communication, formation, pratiques, identification, signalétique...)
- Déploiement potentiel d'une Maison France Services
- Provision budgétaire permettant d'assurer un double scrutin simultané Départementales & Régionales en 2021 (dédoubllement des bureaux de vote : le matériel actuellement en stock est insuffisant).

**Projets à engager**

- Aménagements au cimetière (columbariums) et carré militaire

**Budget 2021**

|                | Dépenses        | Recettes prévisionnelles |
|----------------|-----------------|--------------------------|
| Fonctionnement | 17 650 €        | 38 027,22 €              |
| Investissement | 72 750 €        | 0 €                      |
| <b>Total</b>   | <b>90 400 €</b> | <b>38 027,22 €</b>       |

SV, le 13 octobre 2020

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

### Département Services à la Population Service HSCT, Risques Majeurs, Astreinte Ville et RGPD

#### Contexte

##### **Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail**

L'équipe prévention est constituée d'un Conseiller de Prévention (0,20 ETP) et de 5 Assistants de Prévention (1,20 ETP en cumul).

##### **Risques Majeurs et Astreinte Ville**

1 référent risques majeurs (0,05 ETP) et une assistante administrative risques majeurs (0,2 ETP)

##### **RGPD**

1 Délégué à la Protection des Données (0,05 ETP) depuis le 25 mai 2018.

#### Rétrospective 2020

##### **Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail**

La crise de la Covid-19 a mobilisé fortement la mission sécurité au travail et impacté le déploiement du plan d'actions initialement prévu en 2020. Ainsi le safety day prévu le 17 novembre 2020 a été annulé et certains projets n'ont pas été lancés (notamment l'amélioration acoustique dans deux réfectoires scolaires). Un assistant de prévention est mobilisé fortement sur la gestion des stocks sanitaires et leur distribution depuis la fin du confinement.

##### **Risques Majeurs**

La rédaction et l'actualisation du Plan de Continuité des Activités et du Plan de Reprise des Activités en lien avec la crise de la Covid-19 a impacté fortement la mission. La sensibilisation de l'équipe du CSJM aux risques majeurs (en partenariat avec la CU) avait été réalisée en février 2020 dans l'optique du safety day de novembre 2020.

##### **Astreinte ville**

Une étude sur l'amélioration de l'organisation des astreintes ville a été menée fin 2019. Une proposition d'ajout d'une astreinte bâtiments / sports avait été étudiée par la Direction Générale pendant le confinement. Les nouveaux élus concernés par l'astreinte « élus » ont été sensibilisés en juin et octobre 2020.

##### **RGPD**

Le Registre des Activités de Traitement global pour la Ville de Montivilliers est réalisé pour la quasi-totalité des traitements déclarés par les services. Le DPO a participé à la formation « RGPD » du kiosque famille mis en place au service Éducation Jeunesse en juin 2020.

#### Perspectives 2021

##### ❖ **Projets récurrents**

- Plan d'actions CHSCT : axes pluriannuels et actions annuelles à prioriser selon le contexte sanitaire
- Déploiement des plans opérationnels du Plan Communal de Sauvegarde
- Analyse des traitements des données personnelles (RGPD) + actions de sensibilisation des agents
- Organisation des astreintes ville : évolutions & orientations politiques éventuelles
- Relance de la démarche « Qualivilles » AFAQ AFNOR avec certification fin 2021 – début 2022

##### ❖ **Projets en phase d'études**

- Journée prévention sur le thème des risques majeurs (safety day) en 2021 ?
- Analyse de risques sur les traitements de données personnelles sensibles recensés à travers le Registre des Activités de Traitement (RGPD)
- Provisions budgétaires pour la mise en œuvre et le fonctionnement d'une entité logistique en 2021

##### ❖ **Projets à engager**

- Poursuite de la mise en conformité des ERP avec l'installation de défibrillateurs (transféré aux ST)
- Mise à jour du DICRIM

#### Budget 2021

|                | Dépenses        |
|----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 13 200 €        |
| Investissement | 15 000 €        |
| <b>Total</b>   | <b>28 200 €</b> |

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

## **Département Service Communication**

### **Contexte**

La demande des services pour communiquer à destination des usagers est en forte hausse. Le service communication s'efforce de diversifier ses outils à destination de tous les publics.

Pour répondre à cette demande, le Service Communication a mutualisé certains outils avec les services afin de diminuer le poste impression. Des prestations ont également été sous-traitées en infographie pour répondre à cette demande croissante d'outils.

Depuis 2020, le service communication recense et traite tous les besoins des services de la mairie en communication externe. Ce rôle centralisateur augmente certes la densité de travail du service mais permet d'optimiser les actions de communication de la ville.

Deux départs sont à prendre en compte en 2020, la chef de service ainsi qu'un agent graphiste & vidéaste/Community manager. Le service est actuellement en reconstruction.

### **Rétrospective 2020**

Les projets de communication de la ville de Montivilliers sont chamboulés par la crise sanitaire du COVID-19.

En revanche, le service communication agit continuellement depuis le mois de mars dans la communication et la prévention liées aux actions, dispositifs et obligations communales dans la gestion de la crise du Coronavirus (Site de la ville, Facebook, flyers, affiches...).

### **Perspectives 2021**

#### **❖ Projets récurrents**

- Réalisation de l'ensemble des supports print de communication de la collectivité
- Communication digitale et par l'image de la collectivité

#### **❖ Projets à engager**

- Refonte des supports de communication de la ville
- Travail sur une nouvelle identité graphique
- Communication digitale à développer (refonte du site internet, panneaux lumineux, mise en place d'une application, mise en place d'écrans pour diffusion de messages municipaux)
- Marché des panneaux de mobilier urbain à revoir

### **Budget 2020**

|                | <b>Dépenses</b>  |
|----------------|------------------|
| Fonctionnement | 116 970 €        |
| Investissement | 12 000 €         |
| <b>Total</b>   | <b>128 970 €</b> |

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Département Ressources

**DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE**

### Contexte

- La Direction des Systèmes d'Information et du Numérique est à l'écoute des besoins des services dans leurs projets informatiques afin de leur apporter des solutions adaptées, réfléchies, et conformes au règlement général sur la protection des données. De nombreux projets d'informatisation liés à la transformation numérique sont développés par la DSIN au profit des agents pour améliorer leurs outils de travail et optimiser les processus métiers, mais aussi au profit des citoyens via des démarches en lignes sur le site internet de la Ville. Le service a renforcé ses compétences dans le numérique à travers le projet du « numérique éducatif » mis en place dans les écoles Montivilliers et les différents espaces publics numériques de la ville. La centralisation des dépenses liées aux nouvelles technologies permet une meilleure gestion des budgets de fonctionnement et engrange des économies pour la collectivité.

### Rétrospective 2020

- Déploiement de matériels informatiques et d'outils collaboratifs pour le télétravail durant la crise sanitaire
- Renouvellement des serveurs et de l'infrastructure de virtualisation et de stockage.
- Déménagement du centre de supervision urbaine de la Police Municipale
- Déménagement du service des sports dans le nouveau complexe sportif
- Déménagement du service éducation jeunesse
- Refonte de l'outil de gestion des services informatiques
- Déploiement du projet numérique éducatif
- Accompagnement des services pour la mise en place de Vidéoprotection urbaine.
- Acquisition d'un nouveau progiciel pour la maison des arts.
- Mise en place de l'outil MELODIE OPUS (gestion de l'ensemble des actes d'état civil)
- Mise en place de l'outil PASTELL (Solution sécurisée pour permettre le traitement sécurisé, automatisé et tracé de l'ensemble des processus dématérialisés)

### Perspectives 2021

- ❖ **Projets récurrents**
  - Renouvellement / Maintenance du parc informatique.
  - Renouvellement des copieurs multifonctions.
  - Renouvellement des contrats de maintenance logiciels et des contrats de services en lien avec la DSIN.
  - Installation, câblage suite aux projets de déménagements de certains services.
- ❖ **Projets en phase d'études**
  - Travailler un schéma directeur de systèmes d'information en lien avec le schéma directeur de la collectivité.
  - Construction d'un réseau de fibre optique noire pour l'interconnexion des bâtiments.
  - Mise en place d'un outil de participation citoyenne
  - Mise en place d'un outil de gestion des actes administratifs depuis leur élaboration jusqu'à leurs traitements post-séances
  - Acquisition d'un nouveau progiciel pour les services techniques.
  - Développer les démarches en ligne en lien avec les services.

### Budget 2021

|                | Dépenses         |
|----------------|------------------|
| Fonctionnement | 296 474 €        |
| Investissement | 334 750 €        |
| <b>Total</b>   | <b>631 224 €</b> |

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

## **Département Ressources Service Commande Publique**

### **Contexte**

L'activité du service commande publique justifie une adaptation permanente aux évolutions réglementaires des marchés publics. Ce fut le cas en particulier en 2019 avec la crise du COVID19.

### **Rétrospective 2020**

- Accompagnement des agents pour l'utilisation de la plateforme AWS dans les demandes de devis pour les achats < à 20.000 € HT ;
- Présentation aux nouveaux élus du fonctionnement et des compétences de la commission d'appel d'offres, ainsi que des règles de la commande publique ;
- Réflexion avec les services pour la mise en place de marchés dans les domaines où les dépenses dépassent le seuil des 25.000 € HT et établissement d'un calendrier ;
- Mise en place des marchés mutualisés avec la Communauté Urbaine ;
- Présentation des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics et application d'un critère « développement durable » pondéré au minimum à 10 % sur chaque marché ;
- Adaptation des règles de la commande publique lié au COVID 19 durant l'état d'urgence sanitaire, et notamment concernant la hausse du seuil des procédures passant à 70.000 € HT pour la passation des marchés publics de travaux ;

### **Perspectives 2021**

#### **Projets en cours :**

- Poursuivre le développement des marchés mutualisés, avec les collectivités de l'agglomération, en particulier avec la Communauté Urbaine ;
- Poursuivre la réflexion avec les services pour la mise en place de marchés publics ;

#### **Projets à engager**

- Mise en place de l'archivage électronique des marchés publics rendu nécessaire par le développement intensif de la dématérialisation;
- Réflexion sur une organisation pour consulter les services techniques dans la mise en place des prescriptions environnementales dans les marchés publics, vérifier leurs prises en compte lors des analyses des offres et vérifier en phase exécution le respect des engagements des entreprises ;
- Réflexion sur la mise en place d'un planning à fournir aux pilotes des projets lors de la remise des dossiers de consultation des entreprises (DCE), à croiser pour l'ensemble des projets, en fonction de leurs priorités.

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

## **Département Attractivité Service Manifestations Publiques sous fonction 33 -activités assujetties à TVA**

### **Contexte**

Ce budget permet de mettre en place toute la programmation attachée à une billetterie aussi bien à la salle Michel Vallery qu'au gymnase Christian Gand.

### **Rétrospective 2020**

La réalisation du budget 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a conduit au confinement et à la suspension des activités de programmation du service. Au total, dans cette sous-fonction 62 060€ n'ont pas été dépensés en achat de spectacles (6042), soit 62% des crédits prévus à cet effet. L'intégralité de ce budget n'a été utilisé qu'à 33% à fin septembre 2020.

Toutefois, la partie spectacles, réalisée entre septembre 2019 et mars 2020 a tout de même permis de générer 47 793€, dont 20 457 € entre janvier et février 2020.

### **Perspectives 2021**

#### ❖ **Projets récurrents**

- La programmation de spectacles payants.

#### ❖ **Projets en phase d'études**

La thématique de la saison 2021/2022 serait « La Bataille des imaginaires ». La programmation et son principe sont en cours de réalisation. La proposition d'une résidence de 18 mois d'un artiste auteur, philosophe est en phase d'étude et la possibilité de travailler avec d'autres services pour mieux développer cette thématique sur la transition écologique, également.

#### ❖ **Projets à engager**

- Continuer à augmenter la fréquentation des spectacles et/ou mieux les faire connaître par les Montivillons.
- Accentuer et mieux communiquer sur les programmations en collaboration avec le service communication qui en assurera le suivi budgétaire.

### **Budget 2021**

|                       | <b>DEPENSES</b> | <b>Recettes billetterie estimées</b> | <b>Recettes billetterie estimées en modalités COVID</b> | <b>Recettes subventions ADEME, DRAC</b> |
|-----------------------|-----------------|--------------------------------------|---|---|
| <b>Fonctionnement</b> | 187 600 €       | 58 465 €                             | 22 536€   | 15 000 €                                |

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

## **Département Attractivité du Territoire**

### **Service Patrimoine culturel et tourisme**

#### **Fonction 322.6 Boutique**

##### **Contexte**

Le sinistre survenu en janvier 2018 dans l'aile Sud a conduit à la fermeture totale de l'Abbaye. Toutefois des études et un équipement spécifique ont permis de rouvrir partiellement l'abbaye, plus précisément le réfectoire gothique et le cloître dès le 4 mai 2019, suivant les saisons touristiques. L'espace boutique, située dans l'aile sud sinistrée, est fermé depuis le sinistre.

##### **Rétrospective 2020**

La vente des produits boutique par correspondance est arrêtée : le logiciel Simpleclac permettant d'enregistrer les ventes boutiques est arrêté, pour le système de billetterie Supersoniks, non encore équipé de cette fonctionnalité.

##### **Perspectives 2021**

La vente en ligne des produits Abbaye n'est pour le moment pas prévue en 2021. Sur ce budget est imputé l'aide à la publication d'un recueil en partenariat avec l'association MHAD.

##### **Budget 2021**

|                | <b>Dépenses</b>   |
|----------------|---|
| Fonctionnement | 1350,00 € (aide à la publication 1 recueil – MHAD selon convention) |
| Investissement | 0,00 €  |
| <b>Total</b>   | <b>1 350,00 €</b>   |

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## Département Attractivité du Territoire Service Développement Territorial et Commercial Budget Annexe Développement économique

### Contexte

Le budget annexe « développement économique » porte sur les actions économiques entraînant des recettes de type loyers des hôtels et pépinières d'entreprise, des Hallettes « Village d'artisans d'art », de la location des terrains dans le cadre d'une activité d'entreprise et la cession de terrains sur les zones d'activités communales.

### Rétrospective 2020

Le travail en collaboration avec la trésorerie et le service Finances a permis cette année encore de maîtriser les dettes locatives et de ne pas avoir recours à ce budget.

Cependant, la crise sanitaire a amené la Ville à soutenir ses entreprises locataires en annulant ou en exonérant les loyers.

En termes d'investissement, des dépenses ont été réalisées dans le cadre du projet des Hallettes (bâtiment)

Des investissements ont été réalisés pour l'amélioration de l'hôtel et de la pépinière d'entreprise.

### Perspectives 2021

#### ❖ Projets récurrents

- Poursuite de l'entretien courant des bâtiments et des terrains à vocation économique et travaux de maintenance des locaux.
- Perception des recettes de loyers et refacturation de la taxe foncière aux entreprises.
- Perception des recettes de loyers des « Hallettes village d'artisans d'art »
- Perception des loyers propriété privée de la ville
- Règlement de la taxe foncière.
- Etude des installations au sein de l'hôtel et la pépinière d'entreprises et optimisation des occupations.

#### ❖ Projets à engager

- Travaux de remise en état de l'étage à l'hôtel d'entreprises.
- Travaux de remise en état de la partie vacante de la pépinière d'entreprises.
- Plan de gestion pour dépollution du terrain situé 6 rue des Hérons en vue d'une cession.
- Cession du local rue Gérardin en vue cession à la MAM les Tchoupis (contrat location avec option d'achat)
- Livraison du bâtiment des Hallettes et installation des artisans d'art
- Aménagement de la salle commune et d'une cellule destinée aux artisans souhaitant faire des ateliers ouverts au public
- Inauguration des Hallettes

### Budget 2021

|                | Dépenses            | Recettes            |
|----------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 115 800,00 €        | 106 860,00 €        |
| Investissement | 54 100,00 €         | 100 072,00 €        |
| <b>Total</b>   | <b>169 900,00 €</b> | <b>206 932,00 €</b> |

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## Département Attractivité du Territoire Service

Service Développement Territorial et Commercial

### **Budget Annexe ZAC ECO-QUARTIER Réauté/Fréville**

#### Contexte

Le projet « les jardins de la ville » est une opération d'habitat sur les parcelles situées à l'Ouest du Quartier de la Belle Etoile entre les hameaux de Réauté et de Fréville.

En 2014, le projet « les jardins de la ville » est passé de 1 000 à 550 logements. En fin d'année 2018, la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive a révélé 8 suspicions de cavités souterraines et a confirmé la prescription de fouilles archéologiques. De même, il a été constaté une surestimation des recettes. Dans ces conditions la ville a réétudié l'opération selon différents scénarii et a retenu un scénario à 525 logements réalisé en ZAC et en concession d'aménagement en octobre 2018.

#### Rétrospective 2020

Pour l'année 2020 il a été nécessaire :

- De racheter le foncier à l'EPFN pour un montant de 1 026 879,78 € HT, et de contracter un emprunt d'un montant 1 237 256 € HT ;

Ont également été engagées des sommes correspondant :

- A une partie des salaires des agents du service travaillant sur l'opération pour un montant de 13 358.60 € HT ;
- Des frais financiers pour le remboursement des emprunts pour un montant de 15 313.68 € HT, des ICNE pour un montant de 2037.52€ ainsi que le remboursement d'une partie du capital dû dans pour un montant de 285 954.66 € HT ;
- A l'entretien de la limite séparative avec les habitations au Nord du projet, sur la parcelle de l'ancienne jardinerie pour un montant de 350 € HT.

#### Perspectives 2021

Pour l'année 2021 il est nécessaire :

- De prévoir le remboursement des emprunts déjà contracté pour un montant de 20 456.63€ HT, ainsi que le versement des ICNE d'un montant de -1 366.72€ HT ainsi que le remboursement d'une partie du capital dû dans pour un montant de 430 057.63 € HT ;
- De prévoir la réalisation de support de communication nécessaire dans le cadre de la concertation pour un montant de 10 000 € HT ;
- De prévoir des frais d'insertion pour l'attribution de la concession d'aménagement pour un montant de 5 000 € HT ;
- De prévoir l'entretien de la limite séparative avec les habitations au Nord du projet, sur la parcelle de l'ancienne jardinerie pour un montant de 1 000 € HT ;
- De prévoir la rémunération des agents de service pour un montant de 14 000 € HT

#### Budget 2021

|                | Dépenses               |
|----------------|------------------------|
| Fonctionnement | 479 147.54 € HT        |
| Investissement |                        |
| <b>Total</b>   | <b>479 147.54 € HT</b> |

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**  
**Département Attractivité du Territoire**  
**Service Développement Territorial et Commercial**  
**Budget Annexe : Lotissement communal Quartier du Temple**

**Contexte**

En 2017, afin de réaliser l'opération dans les meilleurs délais, la ville a fait le choix de faire un appel à projet promoteur. Avant la mise en vente des terrains il a été nécessaire de réaliser un diagnostic de pollution des sols. Ce diagnostic a mis à jour une problématique de pollution des sols sur une partie des terrains, ce qui nous a obligé à annuler la vente à Nexity et revoir le projet.

**Rétrospective 2020**

Pour ne pas laisser le terrain en friche chaque année 2 débroussaillages sont prévus sur la totalité des parcelles. Cette année du fait de la crise sanitaire, un seul débroussaillage a été réalisé pour un montant de 1 070.15€ HT.

Afin d'engager les démarches pour récupérer les actes de propriété, il a été nécessaire de faire une demande aux archives départementales pour un montant de 60.20 € HT. D'autres démarches vont devoir être engagées pour récupérer les actes de propriété.

De plus une partie des salaires des agents du service a été imputée sur ce budget pour un montant de 6 003.34 €

Une provision de 50 000 € HT pour le remboursement de 50% des études réalisées par Habitat 76 dans le cadre du projet initial a été faite en 2020.

**Perspectives 2021**

Pour ne pas laisser le terrain en friche il est nécessaire de prévoir 2 débroussaillages dans l'année pour un montant de 3 000 € HT.

Afin de pouvoir estimer les coûts et les méthodes de dépollution il est nécessaire de réaliser un plan de gestion par un bureau d'étude spécialisé pour un montant de 20 000 € HT.

Dans un second temps et afin de connaître le scénario le plus acceptable pour la collectivité il est préférable de réaliser une étude de programmation et financière pour un montant de 20 000 € HT.

Il est également nécessaire de prévoir des frais d'insertion pour un montant de 3 000 € HT, nécessaire dans le cadre de la passation des marchés publics.

Afin de continuer les démarches pour récupérer les actes de propriété il est nécessaire de prévoir 1 000€HT.

Afin de prévoir le remboursement de 50% des études réalisées par Habitat 76 dans le cadre du projet initial une provision de 7 316 € HT est prévue.

Ce budget étant un budget annexe, une partie des salaires des agents du service sont imputés au projet, soit un montant de 6 000 € HT.

**Budget 2021**

|                | <b>Dépenses</b>    | <b>Recettes</b>   |
|----------------|--------------------|-------------------|
| Fonctionnement | 60 316 € HT        | 6 000 € HT        |
| Investissement |                    |                   |
| <b>Total</b>   | <b>60 316 € HT</b> | <b>6 000 € HT</b> |